

MAIRIE DU 2^{ème} SECTEUR

CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

DU 22 JUIN 2026

La séance du Conseil des 2^e et 3^e arrondissements du lundi 22 juin 2026 est ouverte dans les formes réglementaires à 17 heures 20, sous la présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER, Maire du 2e Secteur.

M. le Maire.- Bonjour, veuillez m'excuser pour le retard. Nous allons essayer d'être concis et efficaces. On va commencer. Nous nous réunissons aujourd'hui pour un Conseil d'arrondissements particulièrement chargé. Avant de passer à l'examen des rapports, l'Été marseillais a démarré ce weekend et notamment dans les 2^e et 3^e arrondissements : Fête de la musique, ouverture de la période festive et gratuite pour tous les Marseillais, nous avons au programme une soirée autour des Comores le 5 juillet, une Sardinade et Ciné plein air les 20 et 27 juillet, des karaokés géants les 7 et 8 août et une soirée orientale le 28 août. J'espère que vous avez pu noter et vous pouvez retrouver ces informations sur la gazette et sur nos réseaux. J'ai fini la pub. Ce conseil est le dernier avant la trêve estivale, nous allons passer au début de notre conseil d'arrondissements. Monsieur LEVONIAN, est-ce que vous êtes prêt à faire l'appel?
(M. LEVONIAN procède à l'appel.)

M. le Maire.- Merci beaucoup, Monsieur LEVONIAN. Il y a 23 présents, le quorum est donc atteint.

Approbation du compte rendu du conseil d'arrondissements du 15 juin 2026

M. le Maire.- Le dernier Conseil d'arrondissements ayant eu lieu il y a une semaine, l'audiotypiste n'a pas eu le temps nécessaire pour terminer la retranscription du procès-verbal. Il sera réinscrit à l'ordre du jour du prochain conseil d'arrondissements pour approbation. Est-ce que vous en êtes d'accord? Vous ne voulez pas faire travailler les gens la nuit quand même, Madame HARTPENCE? Allez-y.

Mme HARTPENCE.- Non, c'est juste qu'on est un peu surpris parce qu'à la dernière séance, on était d'accord... Je crois qu'à la dernière séance, on avait voté le règlement intérieur qui est quand même un outil hyper important pour nous parce que c'est tout le fonctionnement du Conseil d'arrondissements. Et à ce moment-là, on avait salué le fait que vous preniez en compte 5 de nos amendements. On était revenu sur les autres amendements qui étaient tout aussi importants pour nous parce que c'était le temps équitable de la parole des élus, c'était aussi le dépôt des vœux, etc.

M. le Maire.- Si on met vraiment le temps équitable, vous parlerez moins.

Mme HARTPENCE.- Oui, en même temps, moi j'invite tout le monde à faire de ce Conseil d'arrondissements un vrai espace de débats où on peut échanger. Ce n'est pas nous qui sommes pressés, Monsieur le Maire, il n'y a pas de souci par rapport à ça. Mais du coup, ce que je veux dire c'est qu'à ce moment-là, je crois que c'est Monsieur LAFFARE qui avait dit que le procès-verbal ferait foi de tous les engagements que vous avez pris par rapport à ce règlement intérieur. Du coup, c'est juste pour savoir : est-ce que vous pouvez nous dire clairement les prochaines étapes par rapport au règlement? Est-ce qu'on aura une deuxième version qui nous sera envoyée? Est-ce qu'on peut avoir l'engagement qu'on aura un mot à dire là-dessus?

M. le Maire.- On pourra vous l'envoyer par mail.

Mme HARTPENCE.- Et donc, les modifications, est-ce qu'elles ont été prises en compte? Si elles n'ont pas été prises en compte, on aura droit de faire un retour là-dessus?

M. le Maire.- Oui, ça a été envoyé à la préfecture, au contrôle des légalités et au Directeur Général des Services.

Mme HARTPENCE.- D'accord. Et ce sera possible aussi à l'avenir d'avoir les procès-verbaux inscrits sur notre site? Normalement, les procès-verbaux doivent être accessibles sur le site de la mairie et je pense que ce serait aussi intéressant pour tous les habitants et nous-mêmes aussi de pouvoir le faire.

M. le Maire.- OK.

Mme HARTPENCE. - Merci.

RAPPORTS VILLE

Rapport n° 26/007/2S

**OBJET : FINANCES - COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ÉTAT
SPÉCIAL D'ARRONDISSEMENTS - EXERCICE 2025**

Rapporteur : M. LHARDIT

M. le Maire. - Rapport numéro 7, Monsieur LHARDIT.

M. LHARDIT. - Monsieur le Maire, il convient de se prononcer sur le compte financier unique de l'exercice 2025, le fameux CFU qui a déjà fait l'objet de débats lors de la commission budget qui a eu lieu avant ce Conseil, ladite commission a donné un avis favorable.
Monsieur le Maire quitte l'assemblée.

M. LHARDIT. - Monsieur le Maire ayant quitté les lieux, je sou mets à vous tous, chers collègues, l'approbation de ce que je viens de dire. La Commission a donné un avis favorable. Qui est contre? Qui s'abstient? Donc, le rapport numéro 7 est adopté.

Le rapport n° 26/007/2S est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 26/008/2S

RCM n° 2026-298-DGAVD-DFI - Commission : VET

**OBJET : Avenue Roger Salengro - 13002 - Acquisition de
parcelles appartenant à l'EPAEM sur lesquelles a été
aménagée une aire de jeux.**

Rapporteur : M. LAFFARE

M. LHARDIT. - Je donne la parole à mon collègue Thomas LAFFARE pour le rapport suivant.

M. LAFFARE. - Merci, Monsieur LHARDIT. Rapidement, l'établissement public d'aménagement Euroméditerranée nous a réaménagé une parcelle dans le cadre de ses compétences, une aire de jeux au 117 avenue Roger Salengro et donc dans ce cadre-là, maintenant la Ville se porte acquéreur de cette parcelle auprès de cet établissement public. Je vous propose un avis favorable.

M. LHARDIT.- Qui vote contre? Qui s'abstient? Le rapport est adopté. Merci.

Le rapport n° 26/008/2S est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rejoint l'assemblée.

Rapport n° 26 /009/2S

RCM n° 2026-522-DGA2M-DF - Commission : AGE

OBJET : Société UNICIL - SINGLE 8-LOUBON - Construction de 11 Logements Locatifs Sociaux (LLS) en PLS dans le 3e arrondissement.

Rapporteur : M. LAFFARE

M. LAFFARE.- Pour la prochaine délibération, il s'agit de la construction de 11 logements sociaux locatifs en PLS, dans le 3^e arrondissement, donc au 8 rue Loubon. Je vous propose un avis favorable.

M. le Maire.- Qui vote contre? Demande d'intervention. Allez-y, Madame DJAMBAE.

Mme DJAMBAE.- Mes chers collègues, nous examinons aujourd'hui des opérations portant sur la garantie d'emprunt accordée à UNICIL pour la construction de 11 logements locatifs sociaux au 101 rue Loubon, dans le 3^e arrondissement. Je souhaite d'abord rappeler le contexte dans lequel cette décision intervient. À Marseille, des dizaines de milliers de ménages sont en attente d'un logement social. Beaucoup vivent dans des logements inadaptés, surpeuplés ou précaires, tandis que des collectifs citoyens alertent régulièrement sur la présence de logements durablement vacants et appellent à mobiliser tous les leviers disponibles pour répondre à l'urgence sociale. Dans ce contexte, chaque nouveau logement est une avancée. Je salue donc la création de ces 11 logements sociaux. Toutefois, il convient de rappeler qu'il s'agit de logements financés en PLS, un dispositif qui répond aux besoins des ménages aux revenus intermédiaires, dans un arrondissement comme le 3^e, où de nombreuses familles aux revenus très modestes attendent un logement depuis parfois plusieurs années. Nous devons veiller à maintenir un équilibre entre les différentes catégories de logement

social afin de répondre à toutes les diversités de besoins. Le projet prévoit 1 T1, un, 9 T2 et un seul T4. Cette répartition appelle également une réflexion avec une très large majorité de petits logements et l'absence totale de T3. L'offre répond principalement aux besoins de personnes seules ou de couples. En revanche, les familles, notamment celles avec plusieurs enfants, restent confrontées à une pénurie de logements adaptés. Nous devons aussi avoir une vision plus globale. Construire des logements est indispensable, mais cela doit s'accompagner d'une politique ambitieuse de réhabilitation de l'habitat dégradé, de lutte contre les marchands de sommeil et de mobilisation des logements durables inoccupés lorsque des outils juridiques le permettent. Marseille ne pourra relever le défi du logement qu'en agissant simultanément sur tous ces leviers. Enfin, cette garantie d'emprunt engage financièrement la ville. Elle traduit un choix politique fort et doit s'accompagner d'une exigence de transparence, d'un suivi rigoureux des opérations et d'une évaluation de leur impact réel sur les besoins du territoire. Je soutiens cette délibération, car produire des logements est une nécessité. Mais j'appelle également à une stratégie plus ambitieuse, une stratégie qui réponde aux attentes des classes moyennes, sans oublier les ménages les plus modestes, les familles et toutes celles et ceux qui attendent depuis trop longtemps un logement digne. Le logement est un droit fondamental. Notre responsabilité collective est de faire en sorte qu'à Marseille, il ne reste pas une promesse, mais qu'il devienne une réalité pour tous.

M. le Maire.- Merci beaucoup Madame DJAMBAE pour ces propos mesurés. Plusieurs réponses concernant la diversité des logements que nous construisons, essentiellement des PLAI. Il est vrai qu'il y a dans notre rapport notamment des PLS, il faut qu'il y ait une forme d'utilité. On a aussi besoin que les classes moyennes s'installent. Mais bien sûr, nous essayons, le plus possible en tout cas, de répondre aux besoins des plus précaires avec des PLAI. Mais il y a une forme de diversité. Là, vous êtes tombée sur un rapport où il y a des PLS. Concernant les logements vacants, on peut faire un calcul facile : il y a 50 000 personnes dehors, il y a 50 000 logements, si on met les 50 000 personnes dans les 50 000 logements, il n'y a plus personne dehors. Vous connaissez le secteur aussi bien que moi, Madame DJAMBAE, vous savez que les logements vacants ne sont pas sur le Vieux-Port, ils sont dans le 3^e et s'ils sont vacants c'est parce que c'est des taudis pour la plupart et que je n'ai pas des milliers de logements vacants sur

le Vieux-Port avec des gens qui ne veulent pas les louer, ça serait si simple. La réalité c'est que les logements vacants sont la plupart du temps des logements très dégradés. Donc prendre des personnes à la rue pour les mettre dans des logements en péril, je ne suis pas sûr que ce soit la meilleure solution.

Donc, il faut prendre le temps de la rénovation. Il faut qu'il y ait un vrai travail d'identification des besoins, et notamment le travail que mène la SPLA-IN va dans le bon sens et je tiens à féliciter la SPLA-IN et toutes les équipes de Franck CARO qui font un travail extraordinaire. Et c'est comme ça que nous arriverons à résorber le problème du logement à Marseille, et pas en faisant des calculs qui peuvent paraître simples sur le papier. Et c'est vrai que c'est ce qu'on veut du bon sens des fois. Mais là, le bon sens ne suffit pas. Et malheureusement, avant d'installer des familles dans des logements vacants et dans des logements dégradés, il faut les rénover et ça coûte beaucoup d'argent. C'est le travail de la SPLA-IN, c'est le travail des pouvoirs publics et donc c'est ce que nous essayons de faire, sans promettre aux gens qui seront à la rue qu'ils pourront intégrer immédiatement des logements parce que c'est faire de fausses promesses et c'est faire croire les gens à un avenir radieux qui ne l'est pas forcément. Donc nous avançons, nous sommes partisans d'une politique des petits pas, mais en attendant on avance et c'est ce que nous essayons de faire depuis maintenant quelques années. En tout cas merci pour votre intervention.

Est-ce que quelqu'un a d'autres interventions? Qui s'abstient? Qui vote contre? Rapport adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 26/009/2S est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 26/010/2S

RCM n° 2026-530-DGATL-DC - Commission : VDV

OBJET : L'Approbation d'un versement de la contribution financière de la Ville de Marseille au titre de l'année 2026 au Groupement d'intérêt public culturel gérant le Centre Interdisciplinaire de conservation et de Restauration du Patrimoine (GIPC-CICRP) Belle de Mai.

Rapporteur : Mme ROVERA

Mme ROVERA.- Bonjour, je demande l'approbation d'un versement des contributions financières de la Ville de Marseille au titre de l'année 2026 au GIPC-CICRP, que vous connaissez peut-être tous, à la Belle-de-Mai, qui est un centre de restauration et de recherche sur les œuvres d'art, qui est un acteur clé pour les musées, pour le patrimoine de la ville et donc qui a une position très importante pour préserver notre patrimoine à Marseille et d'ailleurs partout en France, parce qu'ils ne travaillent pas qu'à Marseille.

M. le Maire.- Merci. Vous avez fini? Oui. Merci. C'est sûrement une des seules structures en France qui fait ce type de restauration je crois, il y en a trois en France, c'est ça, et il y en a une à la Belle-de-Mai, rien n'échappe à Madame ROVERA à la Belle-de-Mai. Est-ce que quelqu'un a d'autres observations? En tout cas on les félicite et on est fiers d'eux. Est-ce que quelqu'un a des observations? Qui vote contre? Qui s'abstient? Rapport adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 26/010/2S est adopté à l'unanimité.

Rapport n°26/011/2S

RCM n° 2026-532-DGATL-DC - Commission : VDV

OBJET : Attribution de subventions d'investissement -
Deuxième répartition - Différents secteurs culturels -
Approbation des conventions de subventionnement et
avenants conclus entre la Ville de Marseille et diverses
structures.

Rapporteur : Mme SINSOILLIEZ

Mme SINSOILLIEZ.- Il concerne les attributions de subventions et des conventions à diverses structures culturelles du territoire. Je propose d'approuver le rapport.

M. le Maire.- Merci beaucoup, Madame SINSOILLIEZ. Est-ce que quelqu'un a des observations? Qui s'abstient? Qui vote contre? Abstention? OK.

Le rapport n° 26/011/2S est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 26/012/2S

RCM n° 2026-533-DGATL-DC - Commission : VDV

OBJET : Attribution d'une deuxième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2026 - Approbation des conventions et avenants.

Rapporteur : Mme SINSOILLIEZ

Mme SINSOILLIEZ.- Le rapport 12 aussi, c'est des attributions de subventions à des organismes culturels précieux pour notre secteur et pour l'émancipation de nos habitants et habitantes. C'est ça qui compte, exactement.

M. le Maire.- OK, c'est noté. Est-ce que quelqu'un a des observations? Qui s'abstient? Qui vote contre? Rapport adopté à l'unanimité.

Le rapport n°26 /012/2S est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 26/013/2S

RCM n° 2026-534-DGATL-DC - Commission : VDV

OBJET : Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes dans le cadre de l'appel à projets éducation artistique et culturelle.

Rapporteur : Mme SINSOILLIEZ

Mme SINSOILLIEZ.- Approbation aussi de subventions dans le cadre d'appels à Projets d'Éducation Artistique et Culturelle. Et je voulais aussi souligner le travail de Méta 2 qui est un magnifique projet autour de l'art urbain et des filles qui prennent leur place. Ça fait écho à nos Plus Belles de Mai, donc ça fait partie des subventions. Et puis c'est la Méditerranée aussi, LaMAM, qui est dans ce rapport. Donc on soutient LaMAM qui s'installe tout doucement dans le quartier et qui fait de très beaux projets avec les enfants, surtout les écoles et les artistes.

M. le Maire.- Merci beaucoup, Émilie. Est-ce qu'il y a des observations? Qui s'abstient? Qui vote contre? Rapport adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 26/013/2S est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 26/014/2S

RCM n° 2026-552-DGATL-DS - Commission : VDV

OBJET : Approbation de la convention de coopération entre la Fédération Française de Natation et la Ville de Marseille pour la mise à disposition de bassins mobiles d'apprentissage de la natation pour la période estivale 2026, dans le cadre de l'Été Marseillais.

Rapporteur : M. AZIBI

M. AZIBI.- Ce rapport concerne la promotion d'une convention entre la Fédération française de natation et la Ville de Marseille pour la mise à disposition de bassins mobiles pour l'été 2026. Il est donc proposé au vote la mise en place, comme chaque année, d'un bassin mobile au cœur de la cité Félix Pyat. Cet été, au parc Bougainville, les maîtres-nageurs seront sur place toute la journée pour apprendre également à la nage aux enfants du secteur. Avis favorable.

M. le Maire.- Merci beaucoup, Monsieur AZIBI. Plusieurs choses sur les piscines. Les piscines sont gratuites et ouvertes en période de canicule, donc je vous encourage à tous aller prendre un coup de frais. On n'a pas encore fait de piscine, mais ça viendra.

Concernant le bassin de natation, à Félix Pyat, c'est un projet qui a été porté dans la précédente mandature. Face au manque de structures de natation et face à ce chiffre hallucinant : je crois qu'il y a près d'un jeune sur trois (on n'a jamais les mêmes chiffres) qui ne sait pas nager dans le 3^e arrondissement. Et donc ça répond aussi à ce besoin. Et donc merci beaucoup Monsieur AZIBI pour ce projet. C'est quelque chose d'essentiel. En attendant la nouvelle piscine, il y a un bassin de nage et on essaie de pallier les fortes chaleurs et les carences en termes d'apprentissage à la natation.

Est-ce que quelqu'un a des observations? Qui s'abstient? Qui vote contre? Rapport adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 26/014/2S est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 26/015/2S

RCM n° 2026-555-DGATL-DAFTL - Commission : VET

OBJET : Attribution de subventions à des associations et autres structures d'activités maritimes et littorales - Première répartition 2026 et Première édition de la Fête de la Mer.

Rapporteur : M. LHARDIT

M. LHARDIT.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, nous statuons sur l'attribution de subventions à des associations et autres structures d'activités maritimes et littorales pour la première édition 2026, pour la première répartition pardon et la première édition de la Fête de la Mer. Donc, dans le cadre de la Fête de la Mer, il est proposé au vote des subventions aux associations du littoral. Il est clair que cette mesure s'inscrit dans la volonté de la ville d'ouvrir le littoral, notamment sur le secteur du 2-3, conformément à nos engagements et je dirais en particulier pour faire le lien avec le rapport précédent, particulièrement sur la tranche des 7-15 ans, c'est-à-dire nos minots, pour qui l'accès à la mer et ces activités sont absolument essentiels. Le premier étant, comme ça a été dit précédemment, d'apprendre à nager. Nous allons donner un avis favorable.

M. le Maire.- Merci beaucoup, Monsieur LHARDIT. Et puisqu'il s'agit d'apprendre à nager, Monsieur LHARDIT aura en charge le projet sur l'accès au littoral. Donc je tenais à le souligner. On a déjà commencé les premières pistes autour de la digue du large, autour du bassin du MUCEM et même un peu plus loin, conformément au projet porté par le Maire de Marseille. Donc, Éric LHARDIT, au-delà des relations avec le port, sera aussi en charge de ce projet qui nous tient particulièrement à cœur. Il reviendra vite vers vous avec de très bonnes nouvelles, j'en suis sûr. En tout cas, merci Monsieur LHARDIT pour cet investissement. Il est impensable pour nous que les jeunes, que les gens du 3^e n'aient pas accès à la mer. Ça fait aussi partie de la ségrégation. C'est aussi une forme de ségrégation raciale et urbaine, le fait

d'accéder ou pas à la mer. Et c'est une inégalité que nous allons résorber. En tout cas, je sais que Monsieur LHARDIT sera très efficace dans cette tâche.

Est-ce que quelqu'un a d'autres observations? Qui s'abstient? Qui vote contre? Rapport adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 26/015/2S est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 26/016/2S

RCM n° 2026-562-DGATL-DS - Commission : VDV

OBJET : Approbation d'une deuxième répartition de subventions aux associations sportives - Approbation des conventions.

Rapporteur : M. AZIBI

M. AZIBI.- L'approbation d'une deuxième répartition de subventions aux associations sportives. Il est proposé au vote plusieurs subventions à des associations sportives du secteur : Board Spirit, donc, qui est le club de skateboard.

M. le Maire.- En cinq ans, vous arrivez à le dire.

M. AZIBI.- Oui. Je détaille un peu parce que comme il y a des noms et c'est bien que les élus sachent à quoi correspondent ces associations et le travail qu'elles font sur le terrain : le Team Sorel en MMA, Marseille Volley 13, le Sport des Douanes. Le sport des douanes, c'est le club de tennis. Quand nous sommes arrivés, il y avait 100 adhérents, ils sont 800. Donc on a bien développé le tennis sur le secteur, et notamment avec 120 enfants inscrits de Félix Pyat. Point Sud, Génération Danse (c'est le club de danse à la Belle-de-Mai), Handisport et Original Rocker, le club de breakdance que nous avons lancé aussi en début de mandat en 2020.

M. le Maire.- Vous êtes très moderne, Monsieur AZIBI.

M. AZIBI.- Avis favorable.

M. le Maire.- Merci beaucoup, Monsieur AZIBI, pour votre travail, pour prendre en compte en tout cas tous les aspects du sport. Quand nous sommes arrivés dans ce secteur, il y avait essentiellement de la boxe et du

foot. Non pas que nous n'aimions pas la boxe et le foot, mais en attendant, nous avons développé le volley, le tennis, le break dance, et tout un tas d'autres activités dans le 3^e arrondissement, c'était là où il y avait le plus de manques. Il y aura sûrement demain des champions de hip-hop, des champions de danse et des champions de tennis. Donc merci Monsieur AZIBI de développer toutes ces pratiques nouvelles dans le secteur. Est-ce que quelqu'un a des observations? Qui s'abstient? Qui vote contre? Rapport adopté.

Le rapport n° 26/016/2S est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 26/017/2S

RCM n° 2026-567-DGAPM-DJ - Commission : AGE

OBJET : Attribution de subventions à des associations animant des Accueils de Jeunes.

Rapporteur : Mme LARGUEM

Mme LARGUEM.- Merci, Monsieur le Maire. On continue dans les attributions de subventions et là c'est à des associations animant des accueils de jeunes. Dans le cadre de la politique globale en faveur de la jeunesse, nous proposons l'attribution d'une subvention de 14 500 euros à l'association Contact Club qui fait un travail excellent avec les jeunes et on émet un avis favorable.

M. le Maire.- Oui, je tiens à saluer leur travail sur tout le centre-ville. Ils ne sont pas que chez nous, ils sont aussi dans une partie du premier arrondissement, un travail très difficile dans des quartiers difficiles et c'est une structure historique. Nous sommes heureux d'être à leurs côtés et nous les remercions d'être au plus près du terrain pour essayer de lutter et en tout cas pour essayer de mettre le plus possible de jeunes dans le droit chemin. Merci à eux. Est-ce que quelqu'un a des observations? Qui s'abstient? Qui vote contre? Rapport adopté à l'unanimité. Merci pour eux.

Le rapport n° 26/017/2S est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 26 /018/2S

RCM n° 2026-587-DGAPM-DJ - Commission : AGE

OBJET : Approbation de subventions dans le cadre des accueils de loisirs

Rapporteur : M. LEVONIAN

M. LEVONIAN.- Merci, Monsieur le Maire. Ce rapport a pour objet également une approbation de subvention dans le cadre des accueils de loisirs. Dans le cadre de la politique globale en faveur des enfants, nous proposons l'attribution d'une subvention de 19584 euros à Familles en Actions et une subvention de 10458 euros à l'association de la Fraternité de la Belle de Mai. C'est un avis favorable.

M. le Maire.- Merci beaucoup et là encore, je veux saluer le travail de ces deux structures historiques qui tiennent à bout de bras aussi et qui sont une espèce de lien entre l'école, la famille, qui sont une chose en plus qui permettent de tenir le plus possible les jeunes. Et je tiens à saluer l'action de Dimitri de Familles en Action qui est un héros. Dimitri FASSONE, on a des héros dans le 3^e et Dimitri fait partie de ces héros, et sa femme aussi bien sûr. Ils avaient le choix de faire autre chose et ils ont décidé de s'investir et de donner pour les autres. Et je tiens vraiment à les saluer. C'est des petits héros du quotidien dans le 3^e, de grands héros du quotidien dans le 3^e et heureusement qu'ils sont là. Est-ce que quelqu'un a des observations? Qui s'abstient? Qui vote contre? Rapport adopté.

Le rapport n° 26/018/2S est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 26/019/2S

RCM n° 2026-609-DGAPM-DJ - Commission VDV

OBJET : Attribution de subventions dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire – Appel à projets 2026 – 1ère répartition

Rapporteur : Mme PFISTER

Mme PFISTER.- Bonjour à tous. Dans le cadre du Projet Éducatif De Territoire, donc PEDT de la Ville de Marseille, il est proposé de se prononcer sur

l'attribution de subventions pour un montant de 33 000 euros aux structures du secteur sur l'enveloppe globale de 309400 euros. Avis favorable.

M. le Maire.- Merci beaucoup, Madame PFISTER. Est-ce que quelqu'un a des observations? Qui s'abstient? Qui vote contre? Abstention? OK. Je regardais pourquoi vous vous absteniez. C'est le planning? OK.

Le rapport n° 26/019/2S est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 26/020/2S

RCM n° 2026-625-DGAVD-MRUQP - Commission : VAT

OBJET : Politique de la Ville - Programme DSU - 1ère série d'opérations de subvention en investissement, 1ère série d'opérations de subvention en fonctionnement dans le cadre du «Contrat des Possibles» et 1ère série d'opérations en soutien à la participation citoyenne 2026.

Rapporteur : M. LEVONIAN

M. LEVONIAN.- Le rapport numéro 20 a pour objet, dans le cadre du programme DSU (qui est le programme de rénovation urbaine et des quartiers prioritaires), une première série d'opérations de subventions en investissement, une première série d'opérations de subventions en fonctionnement dans le cadre d'un «Contrat des Possibles», et enfin une première série d'opérations en soutien à la participation citoyenne 2026. Donc ça sera au total un montant de 101770 euros de subventions d'investissement et c'est encore un avis favorable.

M. le Maire.- Merci beaucoup. Est-ce que quelqu'un a des observations? C'est un magnifique exposé, Monsieur LEVONIAN. Qui s'abstient? Qui vote contre? Rapport adopté.

Le rapport n° 26/020/2S est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 26 /021/2S

RCM n° 2026-634-DGAVD-DLLHI - Commission : VAT

OBJET : Lutte contre les marchands de sommeil – Attribution d'une subvention au dispositif d'accompagnement aux droits liés à l'habitat – Conventions annuelles de financement avec l'ADH, l'AELH, l'ASMAD, le CANA, la Fondation pour le Logement des Défavorisés.

Rapporteur : Mme MEDJOU

Mme MEDJOU.- Merci, Monsieur le Maire. Le rapport lutte contre les marchands de sommeil, attribution d'une subvention au dispositif d'accompagnement aux droits liés à l'habitat, convention annuelle de financement avec l'ADH, l'AELH, l'ASMAD, le CANA et la Fondation pour le Logement des Défavorisés. Avis favorable.

M. le Maire.- Merci beaucoup. Est-ce que quelqu'un a des observations? Madame DJAMBAE.

Mme DJAMBAE.- Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je souhaite profiter de ce rapport pour replacer notre débat dans une perspective plus large. En effet, ce rapport 21, mais aussi le 25, 26, 34 et 36 que nous examinerons tout à l'heure traduisent un investissement important de la collectivité dans les politiques de l'habitat. Il concerne la lutte contre les marchands de sommeil, l'intermédiation locative, le soutien au logement social, l'accompagnement des copropriétés dégradées et l'autoréhabilitation accompagnée pour les 2^e et 3^e arrondissements. Ces dispositifs constituent des leviers essentiels de transformation urbaine et sociale. J'y suis particulièrement sensible pour avoir été engagée il y a plusieurs années au sein de l'association Initiatives Citoyennes pour l'Insertion (ICI), implantée dans le 3^e arrondissement. Cette expérience de terrain m'a permis de mesurer combien l'accès aux droits est déterminant pour des habitants confrontés à l'insalubrité, à l'indignité et parfois à l'exploitation. Je me souviens également de l'émotion suscitée dans l'affaire dite des « 112 taudis de papa Sanchez » qui, au début des années 2000, a mis en lumière l'ampleur de certains systèmes de logements indignes à Marseille. Cette affaire nous rappelle que les marchands de sommeil prospèrent

lorsque les victimes sont isolées, mal informées ou privées d'accompagnement.

C'est pourquoi je soutiens pleinement les crédits consacrés aux associations et aux dispositifs d'accompagnement. Ils ne financent pas seulement des permanences ou des actions juridiques, ils permettent d'aller vers les habitants, de prévenir les situations de rupture et faire vivre concrètement l'accès aux droits. Je veux d'ailleurs saluer la démarche «rendez-vous en copro» qui consiste à intervenir directement dans les copropriétés fragiles. Cette logique d'aller vers est particulièrement pertinente. Elle crée de la confiance, favorise le repérage précoce des difficultés et renforce le pouvoir d'agir des habitants. En tant qu'élue écologiste indépendante de gauche, je suis convaincue que la lutte contre l'habitat indigne ne peut pas se limiter à une réponse d'urgence. Elle suppose une politique cohérente qui articule prévention, accompagnement, rénovation, production de logements accessibles et mobilisation des acteurs associatifs. Le véritable succès de nos politiques publiques ne se mesurera pas au nombre de dispositifs créés, mais au nombre de familles qui n'auront plus à vivre dans l'insalubrité ou à subir l'emprise des marchands de sommeil.

C'est dans cet esprit que je voterai favorablement cette délibération et l'ensemble des mesures qui renforcent la protection des habitants de nos quartiers.

M. le Maire.- Merci beaucoup, Madame DJAMBAE, pour votre propos éclairant. En ce qui concerne les marchands de sommeil, lorsque nous sommes arrivés, la ville était le terrain de jeu favori des marchands de sommeil. On les avait laissés prospérer pendant trop longtemps. Nous avons marqué un coup d'arrêt et désormais, qu'ils le sachent, je crois qu'il y en a qui sont même déjà en prison, qui ont été condamnés, qui sont allés en prison, qu'ils sachent que ce sont des délinquants, que nous les traquerons et que nous les déférons, que nous les enverrons devant la justice. Parce que nous considérons que ce sont, au-delà des marchands de sommeil, quelquefois des marchands de morts. Et donc c'est un sujet à prendre très sérieusement. Merci, Madame DJAMBAE. Est-ce que quelqu'un a des observations? Qui s'abstient? Qui vote contre? Rapport adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 26/021/2S est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 26/022/2S

RCM n° 2026-655-DGAJS-DLSVAEC - Commission : VDV

OBJET : Approbation des conventions d'autorisation de participer au réseau «Guid'Asso» et d'utiliser la marque collective entre la Ville de Marseille et l'État ayant pour objet d'orienter, d'informer et d'accompagner, localement, les bénévoles, les salariés ou les porteurs de projets d'associations – Attribution de subventions à des associations en faveur du Lien Social – Intérêt Social ou demandant une aide au démarrage pour l'initiative associative - 1re répartition 2026.

Rapporteur : M.ATTIA

M. ATTIA.- Monsieur le Maire, merci. Mesdames et Messieurs, bonsoir, chers collègues. Le rapport 22 a pour objet l'approbation de conventions, l'autorisation de participer au réseau Guid'Asso et d'utiliser la marque collective entre la ville de Marseille et l'État ayant pour objet d'orienter, d'informer et d'accompagner localement les bénévoles, les salariés, les porteurs de projets d'asso, l'attribution de subventions à des associations en faveur du lien social, de l'intérêt social ou demandant une aide au démarrage pour l'initiative associative première répartition 2026. Quelques exemples d'associations qu'on connaît en règle générale : Petit à petit, Cantine, Mot à mot, Appel d'air, Culture du cœur, La main de Bouddha. Je propose un avis favorable.

M. le Maire.- Merci beaucoup, Monsieur ATTIA. Est-ce que quelqu'un a des observations? Qui s'abstient? Qui vote contre? Rapport adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 26/022/2S est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 26/023/2S

RCM n° 2026-664-DGAPM-DPE - Commission : AGE

OBJET : Subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la Petite enfance - Approbation des avenants aux conventions de subventions acomptes.

Rapporteur : Mme PFISTER

Mme PFISTER.- Ce rapport concerne l'attribution de subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance et l'approbation des avenants aux conventions de subventions acomptes. Sont concernés les établissements d'accueil des jeunes enfants, les lieux d'accueil enfants-parents et les relais petite enfance. Avis favorable.

M. le Maire.- Merci beaucoup, Madame PFISTER. Quelqu'un a des observations? Qui s'abstient? Qui vote contre? Rapport adopté.

Le rapport n° 26/023/2S est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 26/024/2S

RCM n° 2026-673-DGAJS-DLSVAEC - Commission : VDV

OBJET : Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des seniors ou organisant des fêtes de quartier, 1re répartition 2026 - Approbation de la convention de partenariat avec l'Hôpital st-Joseph pour l'organisation d'ateliers de «prévention du risque de chutes» dans les clubs d'animations.

Rapporteur : M. ATTIA

M. ATTIA.- Le rapport 24 a pour objet l'attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des seniors ou organisant des fêtes de quartier. Première répartition 2026, approbation de la convention de partenariat avec l'Hôpital Saint-Joseph pour l'organisation d'ateliers de «prévention du risque de chute» dans les clubs d'animation. Je propose un avis favorable.

M. le Maire.- Merci beaucoup, Monsieur ATTIA. Est-ce que quelqu'un a des observations? Qui s'abstient? Rapport adopté. On accélère un peu.

Le rapport n° 26/024/2S est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 26 /025/2S

RCM n° 2026-699-DGAVD-DLLHI - Commission : VAT

OBJET : Aides en faveur du logement locatif social -
Approbation de primes d'Intermédiation locative.

Rapporteur : M. AFTIS

M. AFTIS.- Monsieur Le Maire, chers collègues, le rapport numéro 25 a pour objet l'aide en faveur du logement locatif social et l'approbation de primes d'intermédiation locative. Dans le cadre de la politique en faveur du logement locatif social, il est proposé de prononcer l'attribution d'aide en faveur du logement locatif social et l'approbation de primes d'intermédiation locative. Je propose un avis favorable.

M. le Maire.- Merci pour ces propos concis, Monsieur AFTIS. Est-ce que quelqu'un a des observations?

M. ABDALLAH SALIM.- Concernant ce rapport, on ne peut pas être convaincus de ce dispositif puisque ça reste toujours une solution, on va dire, pas parfaite, puisqu'elle mobilise uniquement le parc privé, amoindrit également le droit des locataires, en tout cas les prix des loyers ne restent pas tellement attractifs, c'est des solutions qui se développent peu, et du coup ne résolvent pas le problème de fond, ni également le manque de logement social. Donc on va s'abstenir sur ce rapport, mais on ne demande qu'à être convaincus par le dispositif pour les années à venir.

M. le Maire.- Merci. On n'arrivera pas à résoudre le problème du logement dans cette ville d'un coup de baguette magique, mais en tout cas, il y a plusieurs moyens d'agir, celui-là en fait partie. La construction de logements sociaux, que ce soit les PLAI ou les PLS, en fait aussi partie. Donc c'est tout un éventail de dispositifs qui sont mis en place. On a évoqué tout à l'heure la question des marchands de sommeil aussi. Et en tout cas, on n'y arrivera pas d'un coup de baguette

magique et je crois qu'il faut essayer de câbler sur tous les moyens à notre disposition en tout cas, et qui sont complémentaires les uns avec les autres pour permettre, que ce soit dans le public ou dans le privé, d'arriver à résorber la précarité dans cette ville. En tout cas, je note et merci Monsieur ABDALLAH SALIM pour ces propos mesurés. Madame BERMEJO, vous souhaitez vous exprimer? J'ai vu. Est-ce que quelqu'un a d'autres observations? Qui s'abstient? Qui vote contre? Merci.

Le rapport n° 26/025/2S est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 26/026/2S

RCM n° 2026-701-DGAVD-DLLHI - Commission : AGE

OBJET : Aides en faveur du logement locatif social - Approbation de subventions et de conventions de financement.

Rapporteur : M. AFTIS

M. AFTIS.- Pour continuer, le rapport 26 porte sur l'aide en faveur du logement locatif social, approbation de subventions et de conventions de financement. Dans le cadre de la politique en faveur du logement locatif social, il est proposé de se prononcer sur l'approbation de subventions et de conventions de financement. Deux secteurs sont concernés : ICF opération MAZENOD pour une acquisition et Foncière Habitat et Humanisme pour une opération d'acquisition. La commission propose un avis favorable.

M. le Maire.- Merci beaucoup Monsieur AFTIS. Est-ce que quelqu'un a des observations? Qui s'abstient? Qui vote contre? Rapport adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 26/026/2S est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 26 /027/2S

RCM n° 2026-702-DGAVD-DETECES - Commission : VDV

OBJET : Attribution de subventions pour l'année 2026 à des associations œuvrant en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi - Approbation de conventions et d'un avenant.

Rapporteur : M. LHARDIT

M. LHARDIT.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous statuons sur l'attribution de subventions pour l'année 2026 à des associations œuvrant en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi, donc sur une approbation de convention et d'un avenant. Il est proposé au vote plusieurs subventions à des associations œuvrant en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi du secteur à hauteur de 27 000 euros. Il s'agit en particulier du Cieres, d'Appel d'air et de l'Association d'aide aux populations précaires et immigrées. On sait que l'emploi, l'insertion sont des thèmes essentiels que nous prenons à bras le corps, notamment en direction des publics les plus éloignés de l'emploi. Nous proposons donc un avis favorable.

M. le Maire.- Merci beaucoup, Monsieur LHARDIT. Est-ce que quelqu'un a des observations? Qui s'abstient? Rapport adopté.

Le rapport n° 26/027/2S est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 26/028/2S

RCM n° 2026-704-DGAVD-DTEM - Commission : VET

OBJET : Attribution de subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la transition écologique et des mobilités.

Rapporteur : M. LAFFARE

M. LAFFARE.- Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de l'attribution d'un lot de subventions dans le cadre de la transition technologique et des mobilités. En 10 secondes juste, il y a une subvention à l'association Envirobat de la Belle de Mai. Juste vous dire que ce jour, ce lundi, a failli être le jour le plus chaud à l'échelle nationale de l'histoire de France. Voilà donc la lutte contre les îlots de chaleur, c'est une priorité qui doit être accentuée et accélérée. Avis favorable.

M. le Maire.- Merci beaucoup, Monsieur LAFFARE. On a un exemple pour les îlots de chaleur. Il y a quelques années, il y a 5 ans je crois, il y avait eu des mesures et entre les jardins du Pharo et la place Castellane, il y avait 15° d'écart. Donc vous avez des exemples, quand un territoire est urbanisé, trop urbanisé et quand un territoire est couvert, ça c'est un rapport concret, en tout cas son efficacité est concrète. Merci Monsieur LAFFARE. Est-ce que quelqu'un a des observations? Qui s'abstient? Qui vote contre? Généralement sur les arbres, tout le monde est d'accord.

Le rapport n° 26/028/2S est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 26/029/2S

RCM n° 2026-707-DGAVD-DETECES - Commission : VAT

OBJET : Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets «Actions 2026 visant à renforcer le dynamisme commercial et l'attractivité du centre-ville et des noyaux villageois de la ville de Marseille» - Approbation de conventions.

Rapporteur : M. LEVONIAN

M. LEVONIAN.- Merci, Monsieur le Maire, donc ce rapport concerne l'attribution des subventions dans le cadre de l'appel à projets Action 2026 visant à renforcer le dynamisme commercial et l'attractivité du centre-ville et des noyaux villageois de la ville de Marseille. Il a également pour objet l'approbation de conventions. Donc les principaux objectifs sont la promotion du commerce local, la redynamisation et l'amélioration de l'attractivité commerciale et la création de liens entre les habitants et les commerçants marseillais. Et c'est un avis favorable.

M. le Maire.- Merci beaucoup, Monsieur LEVONIAN, d'avoir beaucoup travaillé. Nous avons présenté cet espace, cette boucherie. Est-ce que quelqu'un a des observations? Qui s'abstient? Qui vote contre? Rapport adopté.

Le rapport n° 26/029/2S est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 26 /030/2S

RCM n° 2026-708-DGAVD-DETECES - Commission : VAT

OBJET : Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur du développement économique de Marseille - Industries culturelles et créatives, économie sociale et solidaire, réseaux d'entreprises et appui à la création d'entreprises - Approbation de conventions.

Rapporteur : Mme SINSOILLIEZ

Mme SINSOILLIEZ.- Il s'agit d'attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur du développement économique et culturel et de l'économie sociale et solidaire. Je propose un avis favorable.

M. le Maire.- Merci beaucoup Madame SINSOILLIEZ, notamment pour les Plus Belles de Mai. Quelle belle réussite et quel beau message! Est-ce que quelqu'un a des observations, hormis des félicitations pour ma première adjointe? Qui s'abstient? Qui vote contre? Rapport adopté.

Le rapport n° 26/030/2S est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 26 /031/2S

RCM n° 2026-723-DGAVD-DLLHI - Commission : VAT

OBJET : Réhabilitation de l'habitat privé - Operations Programmées d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) sur les secteurs de la «Belle de Mai» dans le 3e arrondissement et de «Hoche Versailles Pelletan» dans le 2e arrondissement - Approbation des premiers avenants aux trois conventions d'OPAH-RU

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire.- Le rapport 31, c'est la réhabilitation de l'habitat privé des OPAH-RU sur les secteurs de la Belle de Mai et Hoche Versailles Pelletan. Est-ce que quelqu'un a des observations? Qui s'abstient? Pas trop long, madame

DJAMBAE, sinon je remets le temps de parole. On ne va pas faire 40 minutes sur les rapports. Non, mais allez-y, je ne vous coupe pas la parole, mais je vous préviens juste de ne pas nous lire un texte. Mais allez-y, si vous voulez vous exprimer. Donnez le micro à Madame DJAMBAE.

Mme DJAMBAE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous examinons aujourd'hui un avenant aux OPAH-RU concernant notamment les quartiers Belle de Mai, Hoche, Versailles, Pelletan. Derrière ce sigle technique, il y a une réalité que tout le monde connaît ici, celle de quartiers où le bâti est ancien, parfois très dégradé et où trop d'habitants vivent encore dans des conditions qui ne sont pas acceptables dans une grande ville comme Marseille. Sur le principe, ces dispositifs vont dans le bon sens. Ils traduisent une volonté d'agir sur l'habitat privé, d'accompagner les copropriétaires fragiles, de mobiliser les propriétaires et de lutter contre l'habitat indigne. Personne ne peut s'opposer à cet objectif. Mais nous le savons tous, ici à Marseille, les habitants ne jugent pas les politiques publiques à la qualité des conventions, mais à ce qui change réellement dans leur immeuble, dans leur rue, dans leur quotidien. Et sur ce point, l'exigence doit être forte. Dans le 3^e arrondissement, à la Belle de Mai comme ailleurs, les habitants attendent des résultats concrets, des logements remis aux normes, des immeubles sécurisés, des situations de dégradation ou d'insalubrité réellement traitées, et pas seulement des dispositifs qui se succèdent sans transformations visibles à la hauteur des attentes. C'est là que notre responsabilité collective est engagée.

Je veux également souligner un point important dans cette délibération. L'évolution du dispositif avec l'intégration de nouveaux partenaires et notamment des outils renforcés pour traiter la question des logements vacants et de la sortie de vacances. Cela va dans le bon sens parce que la crise du logement à Marseille ne se résume pas à la construction neuve. Elle concerne aussi le parc existant, parfois laissé à l'abandon, parfois dégradé, parfois inoccupé depuis des années. C'est un sujet central dans le débat public marseillais et il est légitime que les habitants, les collectifs, les associations demandent des résultats plus rapides et plus visibles.

Pour autant, nous devons garder une ligne claire. Ces dispositifs doivent être évalués sur leur efficacité réelle. Combien de logements réellement rénovés? Combien de situations d'habitat indigne traitées durablement? Combien de copropriétés remises sur pied de façon pérenne? C'est à ces questions que nous devons répondre. Je ne crois pas aux postures de bloc contre bloc. Je ne

crois pas non plus aux dispositifs qui s'empilent sans évaluation. Je crois une chose simple, la capacité de la puissance publique à agir concrètement, durablement et au plus près des habitants. C'est dans cet esprit que je soutiens ces avenants, mais avec une exigence claire, celle du résultat, de la transparence et du suivi sur le terrain. Parce que la rénovation de l'habitat à Marseille ne peut pas être seulement une promesse administrative, elle doit devenir une réalité vécue par celles et ceux qui attendent depuis trop longtemps de vivre dans des conditions dignes.

M. le Maire.- Merci beaucoup. Merci beaucoup Madame DJAMBAE. Madame HARTPENCE.

Mme HARTPENCE.- Ce n'est pas long. C'est simplement pour insister, pour ajouter à ce qu'a dit Madame DJAMBAE, l'importance de la participation des habitants, notamment dans les dispositifs comme il y a eu la SPLA-IN, comme il y a eu avec l'ANRU où très souvent les habitants ne sont pas concertés. On pourra en discuter un peu après. En tout cas il n'y a pas de Maison de projets et la SPLA-IN a fait beaucoup d'efforts avec le COMU, c'est vrai, mais malheureusement ce n'est pas allé jusqu'au bout et quand vous discutez avec les gens (on a fait une enquête là-dessus), malheureusement le COMU qui devait être son instance de participation, ce n'est pas allé jusqu'au bout, et ce n'est peut-être en fait pas leur rôle aussi parce qu'ils sont pris par plein d'aspects techniques et du coup c'est notre travail à nous en tant qu'élus, de faire l'intermédiaire entre les habitants et les institutions, surtout quand il peut y avoir des catastrophes. On en a eu très récemment, vous le savez, la semaine dernière à Noailles, et donc là, quand on voit tous ces changements qui arrivent dans le troisième, je pense qu'il faut vraiment collectivement qu'on soit tous hyper vigilants par rapport à ça pour tenir notre rôle d'élus.

M. le Maire.- Merci. Est-ce que quelqu'un a d'autres observations? Qui s'abstient? Qui vote contre? Rapport adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 26/031/2S est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 26/032/2S

RCM n° 2026-726-DGAVD-DFI - Commission : VET

OBJET : 3e arrondissement - 182 Bd National - Acquisition amiable des lots 2 et 3 dans le cadre du plan école pour l'extension de l'école Pommier.

Rapporteur : Mme PFISTER

Mme PFISTER.- Il s'agit d'approuver l'acquisition amiable des deux derniers lots de copropriété détenus par un propriétaire privé situé dans un immeuble au 182 boulevard National en vue de permettre l'extension de l'école Pommier et de sécuriser le calendrier de réalisation du projet. Avis favorable.

M. le Maire.- Merci. D'abord on va écouter madame DJAMBAE. Et après je vous laisse la parole.

Mme DJAMBAE.- Merci, Monsieur le Maire, de me redonner la parole.

M. le Maire.- Le temps que nous avons eu pour acheter ces lots, ça prouve la difficulté de construire une école.

Mme DJAMBAE.- C'est un peu ce que je vais dire.

M. le Maire.- On a mis 4 ans pour acheter deux appartements, presque.

Mme DJAMBAE.- C'est vrai que je n'interviens pas beaucoup, mais quand j'interviens... Je suis désolée. Monsieur le Maire, mes chers collègues, la délibération qui nous est soumise aujourd'hui porte sur une acquisition foncière destinée à permettre l'extension de l'école Pommier au 182 boulevard National. Au-delà de sa dimension technique, cette décision s'inscrit dans un processus classique de politique publique urbaine et éducative, celui de la mobilisation du foncier comme condition préalable à la production d'équipements scolaires.

D'un point de vue d'analyse des politiques publiques, ce type d'opération illustre une séquence bien identifiée : acquisition foncière, sécurisation juridique, puis mise en œuvre opérationnelle des capacités d'accueil. Elle rappelle également une contrainte structurelle, comme vous le disiez, Monsieur le Maire, la force des politiques scolaires en milieu urbain dense, la dépendance aux disponibilités foncières et aux temporalités longues de production des équipements publics.

Plus largement, la politique éducative municipale à Marseille s'inscrit dans une dynamique de transformation

engagée depuis plusieurs années, articulant rénovation du bâti, reconstruction d'équipements et coopération institutionnelle avec les acteurs de l'État. Cette dynamique relève d'une logique de rattrapage structurel dans un territoire marqué par des déséquilibres historiques en matière d'infrastructures scolaires.

Dans cette perspective, l'enjeu principal ne réside pas uniquement dans l'annonce ou la programmation des investissements, mais dans leur effectivité, c'est à dire dans leur traduction observable en capacité d'accueil, en qualité d'infrastructures et en conditions d'apprentissage. L'évaluation d'une politique scolaire ne peut se limiter à l'énoncé des instruments mobilisés. Elle doit porter sur la capacité effective de ces instruments à produire des effets mesurables dans les organisations scolaires.

Dans ce cadre, cette délibération constitue une étape de consolidation foncière nécessaire à la poursuite de l'objectif d'extension de l'offre scolaire sur le territoire concerné. Je m'inscris dans une approche de l'action publique fondée sur l'évaluation des résultats, la continuité des politiques engagées et la vigilance quant à la mise en œuvre effective.

M. le Maire.- Vous parlez beaucoup de résultats des politiques publiques, je crois que vous vous convertissez au libéralisme, Madame DJAMBAE.

Mme DJAMBAE.- Cette position ne relève ni d'une logique d'opposition systémique, ni d'une logique d'approbation automatique, mais d'une analyse des politiques publiques à partir de leur effet réel. C'est à l'aune de ces efforts, de ces effets concrets, et non uniquement des intentions ou des dispositifs, que je soutiens cette délibération.

M. le Maire.- Donc en fait, c'était juste pour nous dire que la délibération était bien, c'est ça? Mais vous auriez pu le dire comme ça. C'est embêtant quand vous lisez, si vous vous exprimez, vous pouvez même parler longtemps. C'est vrai que quand un texte est lu, on y accorde moins d'importance. Juste pour vous donner un exemple, des retards sur une école, l'école Jolie-Manon a quasiment un an de retard parce que le bâtiment faisait de l'ombre au figuier d'un voisin, au pommier... Aux tomates. Un an. Donc juste pour que vous compreniez, des fois, ce à quoi on est confronté. Passons. Monsieur.

M. ABDALLAH SALIM.- Bien entendu, nous voterons pour ce rapport. Juste une remise en contexte. L'école Pommier est quand même menacée aujourd'hui par des fermetures de

classes, donc l'extension de l'école doit se faire également dans le sens du maintien des classes actuelles, voire d'ouverture de classes supplémentaires. C'est ce que nous souhaitons dire aujourd'hui.

M. le Maire.- Nous vous accompagnons là-dessus et nous militons aussi pour ça, c'est bien de construire des écoles, c'est bien que les classes soient maintenues. Donc nous nous prenons notre part, maintenant charge à l'État de prendre aussi sa part.

Mme SINSOILLIEZ.- Et des effectifs moins chargés, du coup, ce serait tellement bien, surtout qu'on a chaud là. Le rapport 33, il s'agit d'un rapport d'attribution de subventions...

M. le Maire.- Attendez, je n'ai pas fait voter.

Mme SINSOILLIEZ.- Oh pardon.

M. le Maire.- Qui s'abstient? Qui vote contre? Rapport adopté.

Le rapport n° 26/032/2S est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 26 /033/2S

RCM n° 2026-733-DGAJS-DSPI - Commission : VET

OBJET : Subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique - Budget Primitif 2026 - 1re répartition et solde des acomptes votés en décembre 2025 - Affectation d'Autorisation d'engagement.

Rapporteur : Mme SINSOILLIEZ

Mme SINSOILLIEZ.- Il s'agit d'un rapport d'attribution de subventions aux associations développant des projets de santé publique et plus particulièrement auprès des publics en situation d'addiction. Il y a de belles structures qui sont subventionnées dans ce rapport, IMAJ Santé, le Planning familial qui fait un fabuleux travail autour du PRODAS, j'ai pu en bénéficier, Marseillais aussi, CORHESAN et puis le bus 31/32, Addiction Méditerranée. Toutes ces associations travaillent autour

de ces publics très fragiles. Je vous propose d'approuver ce rapport.

M. le Maire.- Merci beaucoup, Madame SINSOILLIEZ. Est-ce que quelqu'un a des observations?

M. ABDALLAH SALIM.- De toute façon, nous aurons l'occasion d'en débattre plus tard puisque nous avons soumis au Conseil un vœu de renforcement des hébergements d'urgence sur le secteur. Juste une observation, le mouvement de planning familial est également concerné par ce rapport, simplement nous relevons que cela concerne des petites sommes. Donc là, on est sur 5 000 euros. Oui, je parle juste sur ce point-là, je parle juste sur ce rapport-là. Oui. Nous voterons toujours pour les subventions au Planning familial, ce que je souhaite dire, c'est que justement, nous souhaiterions que, à l'avenir, ce soit encore davantage renforcé, puisque, comme vous le savez, les subventions du Planning familial sont actuellement menacées. Je ne parle pas pour la ville de Marseille, mais dans d'autres municipalités, pardon, d'extrême droite.

M. le Maire.- Merci, c'est noté. Est-ce que quelqu'un a des observations? Qui s'abstient? Qui vote contre? Rapport adopté.

Le rapport n° 26/033/2S est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 26 /034/2S

RCM n° 2026-736-DGAVD-DLLHI - Commission : VAT

OBJET : Intervention en faveur de la lutte contre l'habitat indigne en copropriétés dégradées - Attribution d'une subvention aux associations ESF Services et l'AMPIL pour l'action «Rendez-vous en copro» - Convention annuelle de financement avec les associations ESF Services et l'Association Méditerranéenne pour l'Insertion par le Logement (AMPIL) .

Rapporteur : Mme MEDJOU

Mme MEDJOU.- Il s'agit de l'intervention en faveur de la lutte contre l'habitat indigne en copropriété dégradée.

Attribution d'une subvention aux associations ESF Services et l'AMPIL pour l'action «Rendez-vous en copro». Convention annuelle de financement avec les associations ESF Services et l'Association Méditerranéenne pour l'Insertion par le Logement. Dans le cadre de la lutte contre l'habitat en ligne, il est proposé de se prononcer sur l'attribution des subventions pour deux associations pour de l'accès au logement. Action Méditerranéenne pour l'Insertion sociale par le Logement (AMPIL), 55 000 euros. On émet un avis favorable.

M. le Maire.- Merci beaucoup. Est-ce que quelqu'un a des observations? Qui s'abstient? Qui vote contre? Rapport adopté.

Le rapport n° 26/034/2S est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 26/035/2S

RCM n° 2026-742-DGAVD-DETECES - Commission : VAT

OBJET : Service Commerce et Artisanat - Approbation d'un nouveau cahier des charges de rétrocession des droits au bail relatif aux locaux commerciaux sis 32 rue Mouronval (13003) - Abrogation partielle de la délibération n°25/675/VAT du 18 décembre 2025

Rapporteur : M. LEVONIAN

M. LEVONIAN.- Merci, Monsieur le Maire. Ce rapport a pour objet l'approbation d'un nouveau cahier des charges de rétrocession des droits au bail relatif aux locaux commerciaux, 32 rue Mouronval. Donc c'est à la Belle de Mai. On sait que le commerce de proximité est un enjeu essentiel du lien social au quotidien et donc c'est dans cet esprit que nous avons préempté ce local commercial anciennement occupé par une boucherie chevaline qui n'avait malheureusement pas trouvé de repreneur. Notre volonté, elle est claire, c'est permettre l'installation d'un commerce de bouche accessible à toutes et tous, s'inscrivant dans la vie du quartier. Donc pour l'instant, aucun candidat n'avait répondu au cahier des charges initial. Il est donc aujourd'hui proposé d'approuver un nouveau cahier des charges afin de relancer cette dynamique. Et c'est un avis favorable.

M. le Maire.- Merci, beaucoup Monsieur LEVONIAN et bien sûr, nous militons pour la diversité commerciale et nous approuvons ce choix. Est-ce que quelqu'un a des observations? Qui s'abstient? Qui vote contre? Je suis très heureux de vous annoncer que ce rapport est adopté à l'unanimité. Bravo, Monsieur LEVONIAN, maintenant charge à vous de trouver. Même si vous ne vous immiscez pas dans le choix.

Le rapport n° 26/035/2S est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 26 /036/2S

RCM n° 2026-744-DGAVD-DLLHI - Commission : VAT

OBJET : Intervention en faveur de la lutte contre l'habitat indigne - Attribution d'une subvention à l'association «Compagnons Bâisseurs Provence» pour l'action «Ateliers de Quartiers. L'auto réhabilitation accompagnée, un outil de formation et d'accompagnement sociotechnique au service de Marseille» - Approbation de la convention annuelle de financement.

Rapporteur : Mme MEDJOU

Mme MEDJOU.- Rapport numéro 36. L'intervention en faveur de la lutte contre l'habitat indigne, attribution d'une subvention à l'association «Compagnons Bâisseurs Provence» pour l'action «Ateliers de quartiers», l'autoréhabilitation accompagnée, un outil de formation et d'accompagnement sociotechnique au service de Marseille, approbation de la convention annuelle de financement. Dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, il est proposé de se prononcer en faveur d'une subvention à l'association «Compagnons Bâisseurs Provence» pour un montant de 45 000 euros et l'approbation de la convention annuelle de financement. Avis favorable.

M. le Maire.- Merci, Madame MADJOU, et merci pour le travail des Compagnons Bâisseurs. Est-ce que quelqu'un a des observations? Qui vote contre?

Rapport adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 26/036/2S est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 26/037/2S

RCM n° 2026-750-DGAJS-DSAS - Commission : VAT

OBJET : Attribution de subventions à des associations hébergeant des personnes sans domicile fixe.

Rapporteur : Mme SINSOILLIEZ

Mme SINSOILLIEZ.- Il s'agit de l'attribution de subventions à des associations hébergeant des personnes sans domicile fixe, dont le CHRS Forbin et Chez Simone, donc des structures historiques. Je propose un avis favorable.

M. le Maire.- Merci beaucoup Madame SINSOILLIEZ. Est-ce que quelqu'un a des observations? Qui s'abstient? Qui vote contre? Rapport adopté.

Le rapport n° 26/037/2S est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 26/038/2S

RCM n° 2026-753-DGAJS-DSAS - Commission : VDV

OBJET : Attribution de subventions à des associations de Solidarité et de Lutte contre l'Exclusion - 1re répartition 2026.

Rapporteur : Mme SINSOILLIEZ

Mme SINSOILLIEZ.- C'est toujours des attributions de subventions à des associations de lutte contre l'exclusion et de solidarité, dont Familles en Action, dont la Cloche, dont Culture du Cœur. Et puis aussi le Sweet Sweet Food qui pilote Le Refugee Food Festival qui est un très beau projet, je trouve.

M. le Maire.- Oui, je partage.

M. ABDALLAH SALIM.- Oui, donc est concernée par ce rapport, notamment la Banque alimentaire, donc sur tout Marseille, cela concerne donc une subvention de 50

000 euros sur Marseille. La Banque alimentaire étant en grande souffrance, nous souhaiterions du coup également à l'avenir que nous continuions ainsi à les soutenir, voire davantage.

Mme SINSOILLIEZ.- C'était 100 000 euros en tout pour l'année, c'est le deuxième.

M. ABDALLAH SALIM.- Oui, mais je note que nous souhaiterions qu'ils soient encore davantage soutenus.

M. le Maire.- Nous les soutenons beaucoup et d'ailleurs, vous pouvez croiser nos adjoints et nos adjointes qui sont bénévoles dans cette structure et donc au-delà d'un engagement politique, c'est aussi un engagement personnel pour beaucoup de personnes qui sont sur ces bancs. Et bien sûr, mais nous sommes à vos côtés pour demander le soutien à cette structure essentielle. Est-ce que quelqu'un a d'autres observations? Qui s'abstient? On pourrait faire un pot de collecte d'ailleurs ici. Est-ce que quelqu'un a d'autres observations? Qui s'abstient? Qui vote contre? Rapport adopté.

Le rapport n° 26/038/2S est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 26/039/2S

RCM n° 2026-755-DGAJS-DSAS - Commission : AGE

OBJET : Approbation de l'avenant au contrat local des solidarités entre l'État et la Ville de Marseille intégrant des crédits supplémentaires pour l'année 2026 et attribution de subventions à des associations et au CCAS dans le cadre du contrat local des solidarités.

Rapporteur : Mme SINSOILLIEZ

Mme SINSOILLIEZ.- Ce rapport concerne l'approbation de l'avenant au contrat local des solidarités entre l'État et la Ville de Marseille, ainsi que l'attribution de subventions à des associations et au CCAS. Donc, c'est un rapport qui porte de nombreux dispositifs qui aident à renforcer les missions essentielles de la veille, de l'assistance et de l'accompagnement des personnes en situation de très grande précarité. Il y a de très beaux

projets, des ateliers de coparentalité, des permanences de soutien psychologique auprès des jeunes filles. De l'accompagnement à l'emploi, des ateliers sociolinguistiques, toutes ces choses qui font que notre politique de solidarité est très forte. Je propose un avis favorable.

M. le Maire.- Merci beaucoup. Ce ne sont que des maillons d'une chaîne qui permet encore au secteur de tenir malgré une précarité immense. Nous sommes fiers d'être à leurs côtés. Madame HARTPENCE.

Mme HARTPENCE.- Oui, c'est juste une observation, c'est un montant assez conséquent là de 500 000 pour le CCAS et 1 440 000 pour les associations. Et ça pose juste la question de, on voit qu'il y a beaucoup d'activités dans les détails qui sont de l'aide sociale vraiment de première ligne et du coup, de se dire est-ce qu'à un moment, toutes ces missions que font les associations, ça désengage aussi l'État sur certaines choses, et je prends l'exemple très concret, par exemple, des 230 000 euros qui sont pour les squats et les bidonvilles, et c'est hyper bienvenu qu'il y ait cette aide-là pour les squats et les bidonvilles, et en même temps, je pense qu'il y a aussi un rôle politique de notre part, à quand la préfecture fait les expulsions, nous en tant qu'élus, qu'on puisse intervenir, s'y opposer, etc. Et du coup, qu'on ne soit pas juste dans une aide un peu humanitaire pansement que les associations portent à bout de bras, mais que politiquement on puisse avoir ce rôle-là de s'interposer quand il faut. Et aussi juste par rapport à ces aides via les associations, qu'on puisse avoir parfois une politique de planification un peu plus globale et mieux planifiée avec les moyens nécessaires.

M. le Maire.- Merci pour ce propos, Madame HARTPENCE. Pour aller dans votre sens, ça concerne aussi, pas que ce sujet-là, mais les collectivités viennent de plus en plus pallier les défaillances de l'État et je le vois sur un sujet qui est complètement différent, c'est celui de la sécurité. Par exemple, l'été, il y a plus de policiers nationaux à La Baule qu'à Marseille par exemple, parce que l'État sait qu'à Marseille il y aura de la police municipale et donc, comme ils savent qu'il y a de la police municipale, ils désengagent petit à petit. Après qu'est-ce qu'on doit faire? Est-ce qu'on doit aussi se désengager? Après, c'est l'œuf ou la poule. Mais oui, il faut être moteur pour empêcher en tout cas. Mais en tout cas, c'est un sujet qu'on retrouve sur plein de domaines, le désengagement de l'État qui doit être pallié par les

politiques municipales. Donc merci Madame HARTPENCE pour ce propos.

Est-ce que quelqu'un a des observations? Qui s'abstient? Qui vote contre? Rapport adopté.

Le rapport n° 26/039/2S est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 26/040/2S

RCM n° 2026-765-DGAJS-DSPI - Commission : VDV

OBJET : Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap, de l'inclusion et de l'accessibilité - 1re répartition - Approbation des conventions annexées.

Rapporteur : Mme MEDJOU

Mme MEDJOU.- Rapport numéro 40, attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap, de l'inclusion et de l'accessibilité, première répartition, approbation des conventions annexées dans le cadre de la volonté d'œuvrer en faveur des personnes en situation de handicap, de l'inclusion, de l'accessibilité, il est proposé de se prononcer sur l'annulation à la demande de l'association l'Avi Sourire, de la subvention de 900 euros et de l'attribution de subventions en investissement aux associations suivantes : Ateliers de Mars 6 000 euros, Mouvement français pour le Planning Familial 2 500 euros, Point Sud 2 000 euros, l'Autre Maison 1 000 euros. On émet un avis favorable.

M. le Maire.- Merci madame MEDJOU. Est-ce que quelqu'un a des observations? Qui s'abstient? Qui vote contre? Abstention?

M. ABDALLAH SALIM.- Non, c'était juste pour noter qu'il y avait un seul opérateur qui était subventionné à hauteur de 36 000 euros, mais qui n'était pas situé à Marseille. Donc on va attendre de voir un peu quel projet cela concerne, c'est l'association Tourisme et Handicaps. On s'interrogeait sur la localisation de cet acteur qui n'est pas situé à Marseille.

M. le Maire.- Je pense que le siège social est à Paris en fait.

M. ABDALLAH SALIM.- Oui, mais il n'y a pas de...

M. le Maire.- Ce n'est pas une antenne en fait. Oui, on va essayer de ne pas subventionner la Ville de Paris. On est d'accord. En fait, si c'est au niveau national, peut-être qu'il n'y a pas forcément d'identité locale. On continue. Est-ce que quelqu'un a d'autres observations? Qui s'abstient? Qui vote contre? Rapport adopté.

Le rapport n° 26/040/2S est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 26/041/2S

RCM n° 2026-780-DGAJS-DSPI - Commission : VDV

OBJET : Attribution de subventions aux associations luttant contre les discriminations et les violences faites aux femmes et œuvrant en faveur de l'égalité femme homme - 1re répartition - Approbation des conventions annexées.

Rapporteur : Mme MEDJOU

Mme MEDJOU.- Rapport numéro 41. L'attribution de subventions aux associations luttant contre les discriminations et les violences faites aux femmes et œuvrant en faveur de l'égalité femmes-hommes. Première répartition, approbation des conventions annexées. Faisant écho à notre engagement pour une ville en faveur de l'égalité et du féminisme, il convient de se prononcer sur l'attribution d'une première répartition de subventions de fonctionnement aux associations luttant contre les discriminations et les violences faites aux femmes et œuvrant en faveur de l'égalité femmes hommes. Centre LGBTQIA, 33000 euros + 3000 euros.

M. le Maire.- Attendez, Madame MEDJOU, il y a un verre qui est cassé, donc tout le monde accourt.
La séance est interrompue quelques minutes.

M. le Maire.- Madame MEDJOU, excusez-nous.

Mme MEDJOU.- Fierté Marseille organisation PRIDE 4 500 euros, Transat 7 000 euros, Plaisir d'offrir KLAP 4 000 euros, Mouvement français pour le planning familial 4 000 euros + 11500 euros, Centre ressources pour l'anticipation et l'aide au changement 1500 euros, le CIDFF 12500 euros + 25000 euros + 5 000 euros, Culture du cœur 13, Pôle de formation pour l'accès à la culture 4 000 euros, GEPIJ Groupement d'éducateurs pour l'insertion des jeunes 2 500 euros, Mot à mot 3 000 euros + 2 000 euros, RedPlexus 5 000 euros. On émet un avis favorable.

M. le Maire.- Merci beaucoup Madame MEDJOU. Est-ce que quelqu'un a des observations? Qui s'abstient? Rapport adopté.

Le rapport n° 26/041/2S est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 26/042/2S

RCM n° 2026-782-DGASP-DRCP - Commission : VDV

OBJET : Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Mémoires, des Rapatriés et des Anciens Combattants - Paiement aux associations du solde de subventions 2026.

Rapporteur : M. ATTIA

M. ATTIA.- Rapport 42, attribution des subventions des associations agissant en faveur des mémoires, des rapatriés et des anciens combattants. Mémoire aux associations du solde de subventions 2026. Ces assos sont des associations des combattants et citoyens des 2^e et 3^e arrondissements et Institut culturel de la Méditerranée. Je propose un avis favorable.

M. le Maire.- Merci beaucoup, Monsieur ATTIA. Est-ce que quelqu'un a des observations? Qui s'abstient? Qui vote contre? Rapport adopté.

Le rapport n° 26/042/2S est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 26 /043/2S

RCM n° 2026-795-DGAJS-DLSVAEC - Commission : AGE

OBJET : Attribution de subventions aux Équipements Sociaux (Convention Cadre des Centres Sociaux)
2e répartition - Attribution de subventions aux Centres Sociaux pour l'innovation, la créativité et l'ouverture estivale, 1ère répartition 2026, ainsi que pour les autres équipements, 2ème répartition, et la logistique, 1ère répartition 2026 - Attribution de subventions en faveur des associations œuvrant dans le domaine de l'Éducation Populaire et des Espaces de participation citoyenne, 2ème répartition.

Rapporteur : M. LEVONIAN

M. LEVONIAN.- Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions aux équipements sociaux dans le cadre de la convention des cadres sociaux, mais également l'attribution de subventions aux centres sociaux pour l'innovation, la créativité et l'ouverture estivale. Et enfin, l'attribution de subventions en faveur des associations œuvrant pour l'éducation populaire et la participation citoyenne. Et sont concernés l'ensemble de nos centres sociaux sur tout notre secteur. Et c'est un avis favorable.

M. le Maire.- Merci beaucoup Monsieur LEVONIAN. Est-ce que quelqu'un a des observations? Qui s'abstient? Qui vote contre? Rapport adopté.

Le rapport n° 26/043/2S est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 26 /044/2S

RCM n° 2026-812-DGAVD-DETECES - Commission : AGE

OBJET : Attribution de subventions pour l'année 2026 à deux associations qui œuvrent en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi - Approbation de conventions

Rapporteur : M. LHARDIT

M. LHARDIT.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous votons l'attribution de subventions pour l'année 2026 à deux associations qui œuvrent en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi, et sur donc l'approbation des conventions liées. Je rappelle simplement, mais c'est une réalité pour tous, que nous sommes dans un secteur où 25 % des personnes se trouvent soit au chômage, soit sans formation, et que cette proportion monte à quasiment 50 % pour nos jeunes. Donc il est proposé au vote une subvention pour la Maison de l'emploi dans le 2^e arrondissement à hauteur de 195 000 euros. Nous avons donné un avis favorable.

M. le Maire.- Merci beaucoup, Monsieur LHARDIT.

M. ABDALLAH SALIM.- Justement concernant ce rapport, effectivement est concernée du coup la Maison de l'emploi, mais également la Mission locale à hauteur de 15 000 euros. Donc nous allons nous abstenir sur ce rapport en attendant du coup de voir un peu l'évaluation des résultats de la Maison de l'emploi, sachant que nous souhaitons à l'avenir soutenir davantage la Mission locale qui est un acteur clé au sein de notre secteur.

M. le Maire.- Merci, l'un n'empêche pas l'autre. Merci, Monsieur. Est-ce que quelqu'un a d'autres observations? Qui s'abstient? Qui vote contre? Rapport adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 26/044/2S est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 26/045/2S

RCM n° 2026-815-DGAPM-DRFPP - Commission : VDV

OBJET : Approbation de l'attribution de subventions dans le cadre des Cités éducatives et de l'avenant à la convention-cadre pluriannuelle des Cités éducatives.

Rapporteur : Mme PFISTER

Mme PFISTER.- Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions dans le cadre des Cités éducatives et l'avenant à la convention-cadre pluriannuelle des cités éducatives. Ces subventions sont destinées à cofinancer des dizaines d'actions associatives de terrain dont les axes sont déterminés en

partenariat avec tous les acteurs éducatifs au sein des quartiers prioritaires de la ville, ainsi qu'à adapter la convention-cadre du programme pour l'année 2026. Pour rappel, 3 Cités éducatives se déploient sur notre secteur cité Centre-Ville, Cité des Docks et la toute récente Cité de la Belle de Mai. Avis favorable.

M. le Maire.- Merci beaucoup, Madame PFISTER. Est-ce que quelqu'un a des observations? Qui s'abstient? Qui vote contre? Rapport adopté.

Le rapport n° 26/045/2S est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 26 /046/2S

RCM n° 2026-820-DGAVAQ-DNV - Commission : VET

OBJET : Attribution de subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la nature en ville - Approbation des conventions annuelles de subventionnement.

Rapporteur : M. LAFFARE

M. LAFFARE.- Il s'agit de l'attribution de subventions dans le domaine de la nature en ville. Je vous propose un avis favorable.

M. le Maire.- Merci, Monsieur LAFFARE. Monsieur FEIX.

M. FEIX.- Oui, moi j'avais une question à ce sujet-là. Nous sommes favorables, bien sûr, et on salue le report des subventions pour l'Hydre notamment, pour qui est attribuée la majeure partie des subventions. Qu'en est-il de Juxtapose, à côté?

M. le Maire.- Je crois que la convention va bientôt s'arrêter, Monsieur LAFFARE, non?

M. LAFFARE.- La convention est échue au 31 décembre.

M. le Maire.- À la fin de l'année. Il y aura une convention pour occuper le site et il y aura un nouveau cahier des charges qui sera... Si vous voulez dire un mot.

M. LAFFARE.- Oui, il y aura un nouveau cahier des charges et comme toute attribution de lieu à vocation culturelle où il y a des activités associatives, comme celle-là, il

convient, d'un point de vue légal et juridique, de procéder à une mise en concurrence sur la base de projets qui sont portés et proposés à la nouvelle majorité et qui seront définis, qui devront répondre à un cahier des charges qui sera défini très prochainement et qui, je crois, Monsieur le Maire, devrait garder, on va dire, sa structure politique actuelle, c'est-à-dire une vocation culturelle, des ateliers d'artistes et un jardin public ouvert à tous et à toutes.

M. le Maire.- Oui, l'esprit restera le même. Après, moi je ne vois pas dans le marc de café, je ne sais pas qui sera sélectionné, en tout cas par la Commission d'attribution, et je ne le veux surtout pas, je ne veux surtout pas savoir. Ça ne me regarde pas et le débat doit rester loin de notre Conseil d'arrondissements, en tout cas sur les choix des structures décidées par les Commissions d'attribution. Est-ce que quelqu'un a d'autres observations? Qui s'abstient? Qui vote contre? Rapport adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 26/046/2S est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 26/047/2S

RCM n° 2026-830-DGASP-DPAPR - Commission : AGE

OBJET : Jeunesse, citoyenneté et prévention de la délinquance : soutien aux associations engagées dans le vivre-ensemble.

Rapporteur : Mme LARGUEM

Mme LARGUEM.- Merci, Monsieur le Maire. Dans ce rapport, il s'agit d'octroyer des subventions à plusieurs associations concernant la jeunesse, la citoyenneté et la prévention de la délinquance. Et sur notre secteur, 15 associations en bénéficieront et j'émetts un avis favorable.

M. le Maire.- Merci beaucoup, Madame LARGUEM. Est-ce que quelqu'un a des... Ah oui, deux autres, Monsieur, Madame HARTPENCE, après Monsieur ABDALLAH.

Mme HARTPENCE.- Oui, c'était juste une question de clarification. On voit que sur les 150 000 euros de subventions, il y en a 120 000 qui vont au centre de

loisirs Jeunes/Police nationale 13 pour améliorer les relations entre les jeunes et la police. Et c'était pour savoir, du coup, vous parliez justement des choix des acteurs et pourquoi les 3/4 des subventions pour cet acteur et quelles activités derrière?

M. le Maire.- Je vais vous répondre, c'est une structure qui a vocation sur toute la ville. Donc là le chiffre concerne toute la ville, ce n'est pas que dans les activités, mais ce n'est pas que dans les 2ème et 3ème. Parce qu'ils ont leur siège ici en fait, donc ils sont reportés chez nous, mais ils ont vocation à agir pour toute la ville. Vous comprenez que quand vous agissez dans le 3^e, vous n'avez pas besoin d'autant de moyens. Vous avez besoin de moins de moyens si vous n'agissez que dans le 3^e que si vous agissez dans les 16 arrondissements. C'est juste pour ça. Est-ce que c'est bon? Vous avez les informations qu'il vous faut? C'est parfait. Est-ce que quelqu'un a d'autres observations? Qui s'abstient? Qui vote contre? Rapport adopté. Merci beaucoup.

Le rapport n° 26/047/2S est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 26/048/2S

RCM n° 2026-834-DGAVD-DTEM - Commission : VET

OBJET : Attribution de subventions à des associations œuvrant dans le domaine de l'agriculture urbaine, de la sensibilisation à l'environnement et à l'alimentation durable, de l'environnement et de la biodiversité.

Rapporteur : M. LAFFARE

M. LAFFARE.- Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'attributions de subventions à des assos œuvrant dans le domaine de l'agriculture urbaine, la sensibilisation à l'environnement, l'alimentation durable et de la biodiversité. Je vous propose un avis favorable.

M. le Maire.- Merci beaucoup, Monsieur LAFFARE. Est-ce que quelqu'un a des observations? Ce n'est pas fini, on va passer aux vœux. Est-ce que quelqu'un a des observations? Qui s'abstient? Qui vote contre? Rapport adopté.

Le rapport n° 26/048/2S est adopté à l'unanimité.

VŒUX

VŒU N° 1

M. le Maire.- Comment on s'organise? J'ai reçu trois vœux, c'est ça? On va passer au vœu qui est dans la demande du groupe La France Insoumise. C'est le vœu qui concerne l'ouverture de places d'hébergement supplémentaires adaptées au public le plus précaire, et d'ailleurs il y a les habitants de la rue Biaggi qui sont là-bas, je les salue, du collectif Biaggi puisqu'on va parler de la HSA. C'est un sujet qui vous concerne particulièrement. La parole est libre. Je ne veux pas qu'on soit trop long. Je préfère de l'échange.

M. ABDALLAH SALIM.- Nous allons aller droit au but. Du coup, effectivement, en date du 15 juin, nous avons transmis au Conseil et au maire un vœu relatif à l'ouverture de places d'hébergement supplémentaires adaptées aux publics les plus précaires et consommateurs de drogue sur ce secteur. Juste deux observations. Concernant tous les rapports qu'on a pu étudier aujourd'hui, les subventions qui sont attribuées concernant du coup ce sujet, notons que le Conseil soutient du coup le CHS Forbin et également SOS Solidarité. Nous souhaitons donc à l'avenir que d'autres structures puissent être soutenues encore et davantage et également que les hôtels sous contrat, concernant les hébergements d'urgence, soient également plus contrôlés, quand on voit notamment toutes les situations qu'on nous a déclarées, qu'on peut déclarer, qu'on peut tout à fait qualifier d'indignes. Et là, je cite directement l'hôtel, l'hébergement d'urgence à la rue Mazenod. Donc j'invite les adjoints, sur cette question-là, à y jeter un coup d'œil parce que c'est vraiment indigne ce qui se passe là.

M. le Maire.- D'accord. Madame SINSOILLIEZ va vous répondre.

Mme SINSOILLIEZ.- Concernant ce vœu, on mesure bien la gravité de ces situations très difficiles à vivre pour les personnes concernées, la grande précarité, le sans-abrisme, les consommations invisibles sur l'espace public et les troubles psychiques. C'est parce que justement on mesure cette gravité qu'on se doit d'être précis, transparent et constant. Et moi, je trouve que ce vœu porte à confusion parce qu'on a l'impression que c'est la Mairie de secteur, la Ville de Marseille qui va décider d'orienter, de créer des places, et je trouve que ce

n'est pas très pédagogique. Je suis férue de pédagogie en tant que maîtresse d'école et je trouve que ce n'est pas très pédagogique par rapport aux habitants parce que le cœur de mission d'un élu, d'un conseiller d'arrondissementS, c'est quand même d'expliquer qui fait quoi, quels sont les leviers, quels sont les moyens. Et la confusion qu'il y a dans ce vœu.

On sait tous très bien que c'est l'État, c'est le préfet, c'est le SIAO 115 qui décide de tout ça. Ce n'est pas nous. Mais ce n'est pas pour ça qu'on ne fait rien. On fait beaucoup de choses. Depuis 2020, on a quand même créé 600 places d'hébergement d'urgence. On a lancé plusieurs dispositifs, dont du patrimoine aussi. On a mobilisé du patrimoine municipal, on a créé des douches municipales. Il y a 2 haltes de jour qui ont ouvert aussi. On a déployé le Samu social 7 jours sur 7, distribué des vêtements, des kits d'hygiène. Le plan pauvreté, il est unique en France, c'est 2 millions d'euros en partenariat avec l'État. C'est qu'à Marseille que ça se passe. La nuit de la solidarité, elle sensibilise aussi les habitants et les habitantes à cette grande question du sans-abrisme, c'est très important, je trouve, d'en parler. Et puis aussi, l'idée, c'est de faire un diagnostic très précis de toutes ces situations avec les élus, avec les militants, avec les bénévoles. Et je vous invite à venir à cette édition, parce que je regrette de ne pas vous avoir vu ces derniers temps dans le 2-3.

M. le Maire.- Oui et de pas en créer d'autres parallèles en fait.

Mme SINSOILLIEZ.- Dans le 2-3, on a le siège ARS Forbin, on a chez Simone, on a la Caravelle, on a la grande maison qui vient d'ouvrir, on a la halte de nuit, on a les dispositifs Entre elles. Enfin, je peux faire une longue liste. Donc ce vœu aussi invisibilise le travail de tous ces acteurs. Et ils font ça sans slogan et sans mise en scène. Et ce vœu est un peu une mise en scène, je trouve. Et symboliquement, je pense que ce travail mérite d'être mis en valeur. En Mairie de secteur en tout cas, et en Mairie centrale, on vote des projets concrets, opérationnels. Moi, je vous demande pourquoi vous ne sollicitez pas, vous, la France insoumise, avec vos députés, avec vos élus, l'État, donc le ministre du Logement, le ministre de la Santé pour répondre à ces questions. Nous, on n'a pas attendu. En tout cas, Monsieur PAYAN, notre maire, le 28 mai, a envoyé une lettre à Monsieur LECORNU pour le solliciter pour mettre en place un plan spécifique pour notre ville, pour

associer l'État, les partenaires de terrain, avec des stratégies coordonnées.

Donc ce n'est pas une question d'hébergement d'urgence, c'est aussi une question de santé, de politique sociale, de tranquillité publique, de sécurité, de justice. Et tout ça doit être mis en musique avec la Métropole, l'ARS, la justice, la Ville, l'APHM. Tout ça, on y a déjà pensé. Donc je suis persuadée qu'on a les mêmes valeurs de dignité, de plus de solutions. Mais tel qu'il est, ce vœu pour moi, il est trop confus et je vous propose de voter contre.

M. le Maire.- On va essayer de procéder comme ça. Il va y avoir un droit de réponse, une intervention de réponse pour vous. Vous répondez, je dirai un mot et après on passe au vote.

M. ABDALLAH SALIM.- Justement, parce que vous nous avez interpellés sur différentes situations et différentes questions, nous avons soutenu une loi à l'Assemblée Nationale pour l'ouverture des Haltes soins addictions qui est soutenue par l'ARS. L'ancien préfet, effectivement, ne soutenait pas cette initiative, mais nous l'avons soutenue et nous continuerons à proposer une loi en fait à l'Assemblée pour l'ouverture des Haltes soin addictions. Nous avons également voté pour la reconduction de son dispositif qui était arrivé à terme au 30 décembre 2025. Voici un peu pour la situation.

Maintenant, le préfet, le nouveau préfet a émis un avis positif pour l'ouverture d'une Halte soins addictions à Marseille. Je parle bien du nouveau préfet. L'ARS, c'est également le cas. Les financements sont également là, validés par l'ARS. Aujourd'hui, ce que nous demandons, c'est tout simplement une volonté politique de la Ville de Marseille de mettre à disposition son patrimoine, de mettre à disposition un bâtiment, tout comme ça a été le cas au 81 boulevard de la Libération, avant que le projet n'échoue. Donc pour le contexte, les financements sont là, le porteur de projet est là, le préfet émet un avis positif pour l'ouverture d'une Halte soins addictions à Marseille, sachant qu'en plus, notamment sur le 2^e arrondissement de Marseille, la situation des personnes qui sont confrontées à des addictions se dégrade. Je citerais entre autres les Carmes, la Joliette où en plus justement il n'y a pas assez d'hébergement d'urgence pour ces personnes. Je vous ai parlé de la situation catastrophique de l'hôtel rue Mazenod.

Donc aujourd'hui, ce dont nous parlons, c'est du concret. Nous ne sommes pas là pour, en fait, tout simplement mettre à mal votre bilan. Nous sommes là pour aller de l'avant et aller de l'avant, ce que nous demandons

aujourd'hui, c'est une volonté politique claire pour l'ouverture d'une Halte soins addictions et également d'hébergement d'urgence pour les personnes confrontées à des problèmes d'addiction, tout simplement.

Mme SINSOILLIEZ.- Je peux vous transmettre la lettre de Monsieur PAYAN qui va dans ce sens-là aussi.

M. le Maire.- Merci beaucoup, Monsieur ABDALLAH SALIM. Juste pour vous répondre, bien sûr, il faut prendre en compte l'immense détresse des personnes qui sont en situation d'être addicts, d'addiction à la drogue. Je pense aussi aux habitants. Je le dis tout de suite, je suis à l'ouverture du HSA. Mais je pense aussi aux habitants. La solution de facilité pendant 50 ans dans cette ville, ça a été, dès qu'on a une structure à ouvrir, on l'ouvre dans le 3^e finalement. Là-bas, personne ne va finalement. Et donc, pendant des années et des années, on a accumulé des structures très bien, Médecins du Monde... Et on a accumulé, accumulé ce type de structures qui finalement font que le quartier s'est immensément paupérisé. Ce qui fait que finalement, le réflexe des décideurs, c'était que quand on avait une structure dont on ne voulait pas, et que finalement, on la mettait dans le 3^e. Ça c'est fini. Les habitants du 3^e ont le droit au même respect que les habitants du 8^e. Et les seuls projets finalement que les gens du 3^e voyaient, c'était la HSA, c'était les douches, c'était... Vous savez qu'avant, systématiquement, le gymnase était réquisitionné par les plans pour les SDF, c'était Ruffi. Bon ben aujourd'hui, c'est un petit peu Vallier aussi. Parce que moi, je veux bien prendre ma part de misère et je la prends. Il n'y a aucun problème, mais pas toute la part de misère. Cette ville, elle va devoir supporter, elle va devoir équilibrer les choses. Et les 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements, ça ne pourra pas être, en tout cas, le lieu de concentration de toutes les difficultés. Nous prenons notre part et nous la prenons bien volontiers. Et je vois Monsieur BEN AOUN qui me dit «Stop, stop là-bas!» Et les habitants de Turenne, pareil, disent «Stop, stop!» Mais je ne veux pas interpeller le public. Aussi, au bout d'un moment, il faut qu'il y ait une forme d'acceptabilité de la population. La population a accepté beaucoup de choses dans le secteur, vous le savez, vous y habitez, beaucoup de choses, et on a besoin désormais que tout le monde prenne sa part de misère dans cette ville. Et quand je dis misère, c'est entre guillemets. Voilà en tout cas, et quand il s'agit d'installer la salle de consommation à moindre risque, je m'en souviens, au début, elle devait être à la place de Médecins du Monde en face du KLAP et j'avais refusé, et je l'assume,

j'avais refusé qu'on soit là-bas parce que je ne peux pas concentrer dans 2 km² tous les problèmes de la planète. On n'y arrivera pas. Et l'acceptabilité des habitants, qui pourtant acceptent beaucoup, ce sont des gens qui sont là, vous connaissez, ils ont voté autant pour vous que pour nous là-bas. Ils vous le disent sans doute, sûrement, mais en tout cas, il faut qu'il y ait, on va dire, une prise en charge équilibrée. Mais je ne veux pas caricaturer, et concernant l'hébergement d'urgence, on va d'ailleurs ouvrir de nouvelles places bientôt, au niveau de Ferdinand de Lesseps, pour les personnes sans domicile fixe, ce sera avec les chiens. Il y a un nouveau lieu qui va ouvrir, où les gens pourront venir avec leurs chiens. Ça peut paraître un détail, mais c'est important. Il y a beaucoup de gens qui ne vont pas dans les centres parce que la délinquance, parce que l'insécurité dans les centres, mais aussi parce qu'on n'accueille pas les chiens. Et donc on va ouvrir un site. C'est vraiment pour les personnes qui sont très éloignées, très éloignées. Et comme sur tout, nous prendrons notre part, bien sûr comme nous le faisons, mais que tous les décideurs sachent que le 3^e, ce n'est plus l'endroit où tout le monde met les choses qu'on ne veut pas ailleurs. Mais je sais, il n'y a pas de problème, d'ailleurs on est d'accord. On est d'accord.

On va passer au vote. Qui s'abstient? Qui vote pour? Qui vote contre?

Le vœu n° 1 est rejeté à la majorité.

VŒU N° 2

M. le Maire.- Oui, je vous ai vu Madame DJAMBAE, vous êtes en face de moi. Pas pour les vœux. Toujours un vœu, relatif au renforcement de la participation électorale dans le 2^e secteur de Marseille. Monsieur FEIX? Pardon, excusez-moi, je vous appelle FEIX depuis tout à l'heure. Désolé, on n'est pas habitué à ces noms. Vous savez, KREHMEIER, personne ne le dit bien.

M. FEIX.- Oui, le vœu concerne la participation, il s'agit du coup de l'exercice démocratique qui constitue quand même un pilier de cette République. Alors, c'est encore lacunaire puisqu'il s'agit du suffrage universel. Là, ce dont ce vœu fait l'objet, c'est la question du suffrage universel. On connaît les limites. Par contre, ce qu'on voit, c'est que même ce suffrage universel, il n'est pas entièrement en capacité. Pourquoi? Parce qu'il

y a encore un bon nombre d'habitantes et habitants de potentielles électrices et électeurs qui ne sont pas inscrits sur les listes électorales. Donc toutes les personnes qui ont été assesseurs, présidents des bureaux de vote et autres se sont heurtées dans les 2^e et 3^e arrondissements à des moments où tel électrice et électeur est renvoyé chez lui parce que radié des listes électorales. Ou bien qu'un déménagement n'a pas été bien enregistré, etc. Donc il y a un problème sur les inscriptions des listes électorales, on a 45,5 % de la population du 2-3 qui est inscrite. Donc c'est dire le travail à accomplir. On soutient dans ce vœu que la force publique, portée donc par les collectivités, les mairies, organise des campagnes d'inscription sur les listes électorales pour augmenter l'effectif des électeurs et des électrices.

Et donc là, on a un certain nombre de préconisations, avec une campagne de communication avec des points mobiles d'inscription dans les endroits de sociabilité clés, l'ouverture dans chacun des centres municipaux d'animation de secteur d'un point d'accueil dédié, l'engagement par l'ensemble des élus du secteur, bénévolement, à participer à cette sensibilisation, l'intégration systématique de la proposition de vérification ou d'inscription sur les listes électorales dans toutes démarches administratives, et puis l'adresse d'un vœu à Monsieur Benoît PAYAN, maire de Marseille, demandant que la ville de Marseille engage toutes les démarches nécessaires afin de limiter les radiations injustifiées et d'améliorer l'information des électrices et électeurs concernant leur situation administrative. C'est non seulement quelque chose qui vient d'une lecture d'un paysage démocratique, mais c'est aussi des demandes qu'on a, nous, militants de terrain dans nos quartiers, d'un certain nombre de personnes qui nous demandent de les aider dans la compréhension de l'exercice démocratique, de l'exercice du vote.

Mme MEDJOU. - Monsieur le Maire, chers collègues, je dois dire ma surprise devant la méconnaissance de ce qui se fait réellement à la Mairie de secteur comme à la Mairie centrale sur ces sujets. Pour la première fois, un adjoint a été nommé spécifiquement à l'accès au droit. Notre feuille de route prévoit la tenue de permanences et j'ai déjà commencé à les mettre en place au sein des centres d'animation. Ce que vous nous demandez d'adopter aujourd'hui, nous le faisons déjà et nous sommes déjà engagés à le faire. Je n'ai pas attendu ce vœu pour être présente sur le terrain. Cela fait plus de 20 ans que je suis aux côtés des habitants de ce secteur à Félix-Pyat comme partout ailleurs. Alors, permettez-moi de recevoir

avec une certaine réserve les leçons de personnes qui habitent le secteur que depuis 3 ans à peine. La désertion des urnes, je la connais et c'est le sens de mon combat. Je me suis engagée aux côtés du maire de Marseille et du maire de secteur, parce que je crois que c'est en redonnant de la dignité à notre secteur, entre écoles, proximité, bibliothèques, piscines, qu'on redonne aux habitants confiance dans la politique. Enfin, sur la campagne de communication que vous proposez, nous sommes dans un contexte de restrictions budgétaires. Dépenser des milliers d'euros en tracts et en affichages alors qu'il est question de maintenir les subventions aux associations, c'est un choix de priorité difficile à justifier. Pour toutes ces raisons, on votera contre ce vœu.

M. le Maire.- Merci Madame MEDJOU. Madame BENMARNIA, je vais faire une petite entorse au règlement que j'ai fixé, mais bon, je suis le maire, je peux le faire. Nassera?

Mme BENMARNIA.- Moi, je voulais rajouter un truc sur les radiations sur les listes électorales. On est dans un secteur qui est en pleine mutation et il y a eu une période où nous avons demandé des radiations parce qu'il y avait des gens qui n'habitaient plus ici, mais qui venaient se mêler au moment des élections. Et pour rendre justice, il était normal aussi qu'il y ait davantage de contrôle sur qui reste inscrit sur les listes électorales et on ne radie pas au hasard des gens. Il y a des courriers qui sont envoyés aux adresses et quand les gens ne répondent pas au bout du 2^e ou 3^e courrier et qu'en plus il ne vient pas voter, eh bien on estime qu'il ne doit vraiment pas habiter là. Et puis parfois il arrive qu'il y ait des gens qui se rappellent qu'ils ont le droit de vote. Donc on ne peut pas non plus dire que les gens sont autonomes et qu'on ne doit pas placer plus particulièrement certains habitants sous tutelle et en même temps. Autant dire qu'il faut toujours faire à leur place. En tout cas, les radiations, c'est très légitime et c'est le respect du droit. On ne peut pas accepter que des gens qui n'habitent plus là ou que des gens qui ne s'intéressent plus aux élections et qui sont radiés et ne répondent pas à différents courriers, disent «je ne suis plus inscrit».

Et puis après ça, je vais rajouter un truc qui est plus personnel. Je pensais que la LFI sur la participation électorale dans le 2^e secteur allait faire un vœu sur le droit de vote des étrangers. Mais ça, c'est que ma bataille à moi, je pensais que vous alliez demander cela et vous battre pour ça à l'Assemblée nationale pour demander le droit de vote des étrangers. Parce que s'il y

en a qui ont vraiment le droit de voter sur ce secteur, c'est bien ceux qui vivent, et connaissent et subissent les discriminations et les inégalités. Et ça m'aurait fait chaud au cœur de vous entendre dire ça. Donc, vous ne l'avez pas dit, je le dis, merci.

M. le Maire.- Merci, Madame BENMARNIA. Je vais juste dire une anecdote, j'étais un jeune militant en 2008 pour les élections municipales de 2008 et avec mon DGS, nous faisons campagne, nous battions le pavé. Il y a eu des rumeurs dans le 4-5, la ville s'était jouée dans le 4-5, de près de 1000 habitants du Var inscrits à Marseille dans le 4-5, donc quand nous sommes arrivés en responsabilité, nous avons aussi trouvé des listes électorales dans cet état-là, donc nous avons remis de l'ordre. Ceux qui votent sont ceux qui habitent sur le secteur. En fait, ce n'est pas on vient du Var ou de Saint-Zacharie ou de Saint-Maximin ou machin, ça n'existe pas tout ça. Ça existait peut-être avant, mais aujourd'hui ne peuvent voter que des gens qui habitent le secteur, ça me semble très logique. Il peut y avoir des trous dans la raquette, bien sûr. Quand vous recevez trois courriers, quand vous ne répondez pas aux trois courriers, bon...

M. ABDALLAH SALIM.- L'accès aux droits postaux aussi, ce n'est pas... Il n'est pas assuré pour toutes les personnes vivant sur le territoire. C'est une réalité.

M. le Maire.- Je sais, moi je distribue des gazettes et je crois qu'il y en a près d'un tiers qui n'arrive pas. Donc ça, c'est la Poste, après c'est un autre débat. Qui vote pour ce vœu? On ne va pas faire 2 heures sur les inscriptions. 30 secondes.

M. FEIX.- Rapidement par rapport à votre avis, Madame BENMARNIA, on est d'accord avec vous puisque vous savez aussi bien que nous que la France insoumise défend évidemment le vote des étrangers sur le territoire. Donc c'est quelque chose qui est soutenu à l'échelle nationale, ce n'est pas la prérogative de la mairie. Donc on n'allait pas rajouter une ligne alors qu'on a déjà une pression pour faire court à ce sujet. Donc je vous réponds juste là-dessus. Et sur les radiations, à mon avis, ça mérite débat, vraiment, parce qu'il y a des problèmes.

M. le Maire.- Pas de débats, Monsieur LAFFARE. Qui vote pour? Les fumeurs ont envie de fumer, les gens qui aiment le foot ont envie de voir le foot. Qui vote pour ce vœu? Trois. Qui s'abstient? Une. Qui vote contre? Le reste.

Le vœu n° 2 est rejeté à la majorité.

VŒU N° 3

M. le Maire.- On passe au dernier vœu. J'ai un vrai sujet. Ce vœu n'est pas recevable juridiquement. Pour autant, s'il l'était, nous ne le voterions pas. Je vais vous expliquer pourquoi. Allez-y, exprimez-vous.

Mme HARTPENCE.- On avait proposé en vœu de soumettre du coup à la ville de Marseille le déjumelage de la ville de Marseille avec Haïfa. Ça nous semblait important vu l'engagement du secteur dans la cause palestinienne. Même des élus aussi de cette majorité sont engagés là-dedans. Donc pour cette raison-là, pour toutes les structures du 3^e et du 2^e qui font des choses, ça nous semblait aussi important parce qu'on sait que Haïfa, c'est l'épicentre de toute une industrie militaire qui contribue au génocide et qui engage un apartheid israélien contre les Palestiniens. Et enfin, on a aussi des habitantes et des habitants directement engagés dans cette cause, vous savez que Laetitia MERLE, une habitante du 3^e, était sur la flottille et est revenue et nous a rapporté vraiment toutes les atrocités qu'elle a subies par l'armée israélienne. Donc c'est vrai qu'on n'arrive pas à comprendre, surtout dans ce secteur-là, les raisons du refus de ce déjumelage. Et on voulait vraiment avoir votre retour là-dessus.

M. le Maire.- Oui, il n'est pas question pour moi de diviser ou de fracturer dans cette ville. Cette ville, elle est complexe, elle est très complexe et nous essayons de construire des ponts plutôt que de construire des murs. Pour autant, la question palestinienne, c'est une question qui nous tient à cœur. Nous avons fait tout ce qu'il était possible pour nous de faire pour la question palestinienne, pour ce qui est d'accueillir des artistes en exil, pour ce qui est d'accueillir le FAR, pour ce qui est de donner des subventions concrètes aux structures là-bas, à l'ONU. Donc nous n'avons pas attendu finalement qu'il y ait du feu médiatique, qu'il y ait des projecteurs médiatiques pour nous y intéresser. Pour autant, il y a aussi d'autres combats. J'ai rencontré des responsables congolais il y a 3 jours. 10 000 000 de morts dans le Kivu en 4 ans. Ça passe complètement sous les radars. Je n'oppose pas les...

Et je vous pose une question : quand Marine Le Pen gagnera les élections présidentielles et que les villes voudront se déjumeler avec Marseille, vous pensez qu'on dira quoi? Mais vous défendrez quoi? Est-ce que vous trouvez ça normal que Marine LE PEN soit au pouvoir, que

les villes se déjumèleront avec Marseille? Vous savez que c'est une ville très mixte Haïfa. Il y a près de 30 % de population arabe. Est-ce que vous trouverez normal que les Marseillais, quand Marine Le Pen accèdera au pouvoir, que Gênes se déjumelle avec Marseille, parce que Marseille est une ville de racistes? En fait, si Marseille est une ville de racistes, ce n'est pas le cas. Mais pourquoi ce n'est pas le cas? Pourtant, c'est gouverné par un pays. Vous voyez, c'est la même chose. On ne sera jamais gouverné par Marine LE PEN? Ah d'accord. On verra l'année prochaine. Et je vous dis ça, vous voyez la limite de l'exercice?

Pourtant, Marseille, c'est une ville de résistance. Est-ce que vous trouverez juste que Gênes se déjumelle avec Marseille dans un an en disant Marseille, c'est que des racistes qui collaborent. Allez, Madame Larghem. Et au-delà, juste là-dessus, je vous rappelle, et je laisse la parole à Soraya LARGUEM, pour aller dans un sens de concorde et pour essayer de mettre en avant des exemples qui nous tiennent à cœur, nous allons renommer, même si je sais que ce ne sont que des symboles, comme les jumelages aussi, une structure municipale du nom de Leïla SHAHĪD, une grande diplomate de la cause palestinienne pendant des années, qui plus est, c'est une femme. Nous allons essayer d'apprendre aux générations futures le travail et le combat qu'a mené Leïla SHAHĪD tout au long de son existence aux côtés de Yasser ARAFAT. Et ça, je trouve que c'est des exemples positifs.

Mme LARGUEM. - Si je peux me permettre, merci en tout cas à la mairie, merci Monsieur le Maire pour cette nomination de Leïla SHAHĪD. Je vais le dire simplement avec mes mots, tout simplement. La Palestine, pour moi, je la porte dans mon cœur depuis des années. Je pense que tout le monde autour de cette table porte la question palestinienne dans son cœur, sauf que là on a encore une fois, et je rejoins ce que disait mon collègue, on ramène le national au local. Je vous ai laissé parler, je vous ai écoutés depuis tout à l'heure, vous avez le droit à la parole comme tout le monde, sauf qu'au bout d'un moment, à la mairie du 2-3 et sur notre secteur, je veux dire pendant toutes ces années que vous avez décrites, la mairie de secteur a été là, on a reçu des associations, j'ai fait moi-même des choses et on m'a toujours ouvert la porte. Nous avons mis des banderoles, nous avons soutenu, autant que faire se peut, le combat de nos frères et sœurs palestiniens.

Il ne faut pas oublier aussi, comme l'a dit Monsieur le Maire, qu'on n'est pas là en contradiction et que ce combat et que ce déjumelage... Je pense que dans notre

secteur, on devrait aujourd'hui parler du vivre ensemble, on devrait aujourd'hui parler de tous les opprimés. Parce que je ne mets pas la question palestinienne de côté, mais il y a le Liban aujourd'hui, il y a plein de choses, il y a nos amis congolais et il y a aussi beaucoup d'opprimés.

Donc si aujourd'hui on doit parler de la question palestinienne, j'aimerais que vous portiez aussi toutes les autres questions de tous les peuples opprimés et pas seulement que la question de la Palestine, parce qu'effectivement, vous n'allez pas me dire à moi le contraire, c'est quelque chose d'important. Mais je pense qu'aujourd'hui il faut qu'on se donne main dans la main et qu'on parle de tous les opprimés. Et effectivement, le déjumelage avec Haïfa, je pense qu'aujourd'hui dans notre secteur, il y a d'autres choses à faire pour pouvoir parler de ça, et ça portez-le au niveau national. Vous avez les députés pour ça, demandez-leur de faire entendre et comme l'a dit Monsieur le Maire, dans pas longtemps nous allons avoir le RN à notre porte et je pense que c'est la première des choses sur laquelle on doit combattre ensemble. Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Merci, Madame LARGUEM, je crois qu'on va conclure sur ce propos si vous en êtes d'accord. OK.

Mme HARTPENCE.- Juste pour préciser que ce n'est vraiment pas de la politique nationale pour le coup, puisqu'on demande le déjumelage de notre ville avec une autre ville et c'est l'objet d'un vœu fait à la ville de Marseille. Et ensuite, vous savez que ce vœu a été discuté, échangé avec tous les collectifs, donc ce n'est pas du tout une demande qui vient de la France insoumise pour faire du national, donc c'est pour ça. Ce vœu ne vient pas de nous, juste lisez le vœu, lisez les signataires, échangez, mais arrêtez à chaque fois qu'on essaie de proposer quelque chose, de dire que c'est de l'instrumentalisation, etc.

M. AFTIS.- Si je peux me permettre, en fait, j'entends l'émotion et les convictions qui nous lient sur ce vœu. Mais j'aimerais poser une question simple que changera concrètement le déjumelage entre Marseille et Haïfa pour les habitants de Gaza? En revanche, ce qui est certain, c'est que nous consacrons aujourd'hui du temps à un débat international, alors que nos habitants nous interpellent quotidiennement sur la propreté, la sécurité, le logement, les écoles, ou encore l'incivilité. Je trouve paradoxal que l'on nous demande de rompre un lien entre deux villes, alors que le rôle historique des jumelages est précisément de maintenir le dialogue entre les

peuples, même lorsque les gouvernements s'opposent. Je m'interroge également sur la logique de ce vœu, souhaitant sanctionner une ville entière et ses habitants, y compris ceux qui manifestent contre la guerre, contre le gouvernement israélien.

M. le Maire.- Merci. Il n'y a pas de question. Le débat n'est pas là. La question palestinienne est une question qui nous tient particulièrement à cœur depuis 40 ans, moi j'ai 40 ans, ça fait 40 ans que je défends la cause palestinienne. Je n'ai pas attendu les réseaux sociaux. Mais il faut essayer d'éviter, de ne pas instrumentaliser en tout cas, mais de faire un focus trop appuyé sur une telle cause aux dépens des autres. Il y a la question aussi de la question du peuple kurde, la question du peuple libanais, la question du peuple congolais, même si on a accordé bien évidemment une importance très particulière à la question palestinienne et on l'a fait dans cette mairie de secteur. Et j'aimerais qu'on soit ensemble pour crier tous ensemble, pour que vive Gaza comme on l'a fait cette mairie, pour venir accompagner le peuple palestinien dans ses souffrances les plus atroces et pour porter la question de la paix comme un étendard, on va rester sur ces mots. Et de concorde et j'espère que là-dessus on pourra tous se réunir pour porter ce vœu-là. En tout cas, merci à tous, on ne va pas passer au vote parce qu'on n'était pas juridiquement acceptable, ce n'est pas grave, on a quand même eu le débat là-dessus, ce n'est pas grave, l'important c'est d'en débattre. Je vous remercie tous, je vous souhaite de bonnes vacances. Merci.

La séance est levée à 19h02.